ELICIO FRANCE
174 Quai DE JEMMAPES
75010 PARIS

PROJET DE BUSAGE DE LA TRÉZENCE DANS LE CADRE D'UN PROJET ÉOLIEN À LOZAY ET VERGNÉ (17)

DOSSIER LOI SUR L'EAU
DÉCLARATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

JANVIER 2026

Référence HYGEO HY17251884v1 – A. CHOMEL






HYGEO EAU ET ENVIRONNEMENT• 43 bis, rue des Davitaires • 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR •05.49.30.05.88 • accueil@hygeo.fr•www.hygeo.fr
Société d'ingénierie et de conseil •- SAS au capital de 15 000 € • Immatriculée au RCS de Poitiers
Code APE 7112B • TVA intracommunautaire FR36441783016 • SIRET 441 783 016 00021

SOMMAIRE

1 ASPECT RÉGLEMENTAIRE 6

1.1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR 6
1.2 LOCALISATION DU PROJET 6
1.3 CLASSEMENT 9
1.3.1 IOTA (Installation, Ouvrages, Travaux et Activités) 9
1.3.2 Nomenclature 9

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE 10

2.1 CONTEXTE ET OBJECTIF DU PROJET 10
2.2 CARACTÉRISTIQUE DU FOSSÉ 10

3 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL 13

3.1 BASSINS VERSANTS 13
3.1.1 Bassin versant hydrologique 13
3.1.2 Bassin versant hydrogéologique 13
3.2 TYPE DE PARCELLES ENVIRONNANTES 14
3.3 ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX 14
3.4 SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) 14
3.4.1 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 16
3.4.2 Plan de Prévention des Risques 17
3.5 EAUX SOUTERRAINES 18
3.5.1 État de référence géologique et hydrogéologique 18
3.5.1.1 Contexte géologique 18
3.5.1.2 Contexte hydrogéologique 19
3.5.2 État de référence physico-chimique 20
3.6 ZONE HUMIDE 21
3.7 EAU SUPERFICIELLES – LA TRÉZENCE 22
3.7.1 Données générales 22
3.7.2 État de référence hydrologique 23
3.7.3 État de référence physico-chimique 25
3.7.4 État de référence piscicole 25
3.8 USAGE DE L'EAU 26
3.9 ZONE NATURELLES PROTÉGÉES 27

4 CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA BUSE 29

4.1 ORGANISATION DU CHANTIER 29
4.2 CONCEPTION DE LA BUSE 29
4.2.1 Enjeux à prendre en compte 29
4.2.2 Dimensionnement de la buse 30
4.3 ENTRETIEN DE L'OUVRAGE 31

5 ANALYSES DES INCIDENCES 32
5.1 INCIDENCE SUR LE BASSIN 32
5.2 INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES 32
5.2.1 En phase travaux 32
5.2.2 En phase d'exploitation 32
5.3 COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE ET LE SAGE 33
5.4 COMPATIBILITÉ AVEC LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION 33
5.5 INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES 33
5.6 INCIDENCE SUR LES ZONES NATURELLES PROTÉGÉES, LA FAUNE ET LA FLORE 33
6 MESURES COMPENSATOIRES ET CORRECTIVES 34
7 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE 35

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Identification du demandeur 6

Tableau 2 : Caractéristiques d'implantation du busage 6

Tableau 3 : IOTA 9

Tableau 4 : Objectifs quantitatifs de la Boutonne à Saint-Séverin-sur-Boutonne dans le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 15

Tableau 5 : Objectifs qualitatifs du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 au droit du site 16

Tableau 6 : Débit de référence de la Trézence (source : document 11) 23

Tableau 7 : Période de frai des potentielles espèces piscicoles en présence 26

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisations IGN des parcelles concernées par le busage (source : document 1) 7

Figure 2 : Localisation cadastrale du projet de busage (source : document 1) 8

Figure 3 : Schéma du fossé au droit de la future buse (source : Hygeo, 03/12/2025) 10

Figure 4 : Photographies la rive droite (droite) et de la rive gauche (gauche) (source : Hygeo, 03/12/2025) 11

Figure 5 : Photographies du fossé (source : Hygeo, 03/12/2025) 12

Figure 6 : Localisation du site dans le contexte hydrologique (source : document 3) 13

Figure 7 : Environnement du projet (source : document 1) 14

Figure 8 : Cartographie de l'aléa remontée de nappe au droit des parcelles du projet 17

Figure 9 : Contexte géologique du site 18

Figure 10 : Coupe géologique du forage BSS 001 QJUR (source : document 7) 19

Figure 11 : Suivi de la nappe du jurassique supérieur au forage BSS001 QJUZ, (source : document 8) 19

Figure 12 : Esquisse piézométrique de la nappe du bassin de la Boutonne (avril 2003), (source : document 8) 20

Figure 13 : Localisation des zones humides recensées dans la bibliographique à proximité du projet (source : document 9) 21

Figure 14 : Cartographie de l'étendu de La Trézence avec la localisation d'ouvrages (document 10) 22

Figure 15 : Localisation de la station de suivi de la Trézence (source : document 11) 23

Figure 16 : Évolution des débits instantanés minimaux annuels depuis 2010 (source : document 11) 24

Figure 17 : Évolution des débits moyen journaliers depuis 2021 (source : document 11) 24

Figure 18 : Évolution des hauteurs d'eau minimales journalières depuis 2021 (source : document 11) 24

Figure 19 : Les périmètres de protection des captages AEP proches du projet 27

Figure 20 : Localisation des zones naturelles protégées les plus proches du projet (source : document 7) 28

Figure 21 : Localisation des zones humides les plus proches du projet (source : document 9) 28

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

Les documents cités dans le texte ou consultés dans le cadre de la présente étude font référence à cette liste.

Document 1 : Liste des documents transmis par ELICIO :

RECEUIL DE PLANS, du 24/11/25, ASTECA

Volet milieux naturels, faune et flore de l'étude d'impact du projet éolien de Trézence, novembre 2025, ENCIS Environnement

Document 2 : Cadastre - *www.cadastre.gouv.fr/* et www.geoportail.gouv.fr/

Document 3 : Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines

SIGES en Poitou-Charentes - *http://sigespoc.brgm.fr/*

Document 4 : Agence de l'Eau Adour Garonne,

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau SDAGE Adour Garonne - *https://eau-grandsudouest.com/*

Document 5 : GEST'EAU - site des outils de gestion intégré de l'eau

http://www.gesteau.eaufrance.fr/

Document 6 : Géorisques - *http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/*

Document 7 : Bureau de Recherche Géologique et Minière BRGM

Banque de données du Sous-Sol (BSS) - *http://infoterre.brgm.fr/*

Document 8 : Portail national d'Acquisition des Données sur les Eaux Souterraines ADES - *http://www.ades.eaufrance.fr/*

Document 9 : Réseau zones humides - *http://sig.reseau-zones-humides.org*

Document 10 : Inventaire des ouvrages hydrauliques sur le cours principal de la Trézence et de la Soie – 2013, Université de Poitiers – B. AMSLER

Document 11 : Hydroportail - *https://hydro.eaufrance.fr/*

Document 12 : EPTB Charente

https://www.fleuve-charente.net/

Document 13 : Agence régionale de santé Poitou-Charentes

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Document 14 : Inventaire National du Patrimoine Naturel (MNHN) - *https://inpn.mnhn.fr*

1 ASPECT RÉGLEMENTAIRE

1.1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Tableau 1 : Identification du demandeur

Nom :	**ELICIO FRANCE SAS**
SIRET	50153029900202
Interlocuteur :	**JULIEN CHOUAN, CHARGÉ DE PROJET**
Adresse :	174 Quai de Jemmapes, 75010 Paris
Téléphone :	+33 634 41 28 01
Courriel :	julien.Chouan@elicio-france.fr

1.2 LOCALISATION DU PROJET

Les caractéristiques de localisation du busage projeté sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Caractéristiques d'implantation du busage

Département :	CHARENTE-MARITIME
Commune :	LOZAY
Adresse :	CANTON DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, CHEMIN DE THOUARD
Désignation	Buse
Situation :	Parcelles agricoles au nord-ouest de Lozay
Références cadastrales :	Parcelles n°1, 2, 3 et 9 de la section ZN
Implantation pressentie. Coordonnées Lambert 93	X = 426 504 Y = 6 558 369
Altitude sol estimée (d'après document 1)	Z = + 31,8 à 32,09 m NGF

Son implantation pressentie est reportée sur les figures 1 (IGN) et 2 (cadastre) via l'utilisation du **Document 2** et du logiciel **QGIS.**

Figure 1 : Localisations IGN des parcelles concernées par le busage (source : document 1)

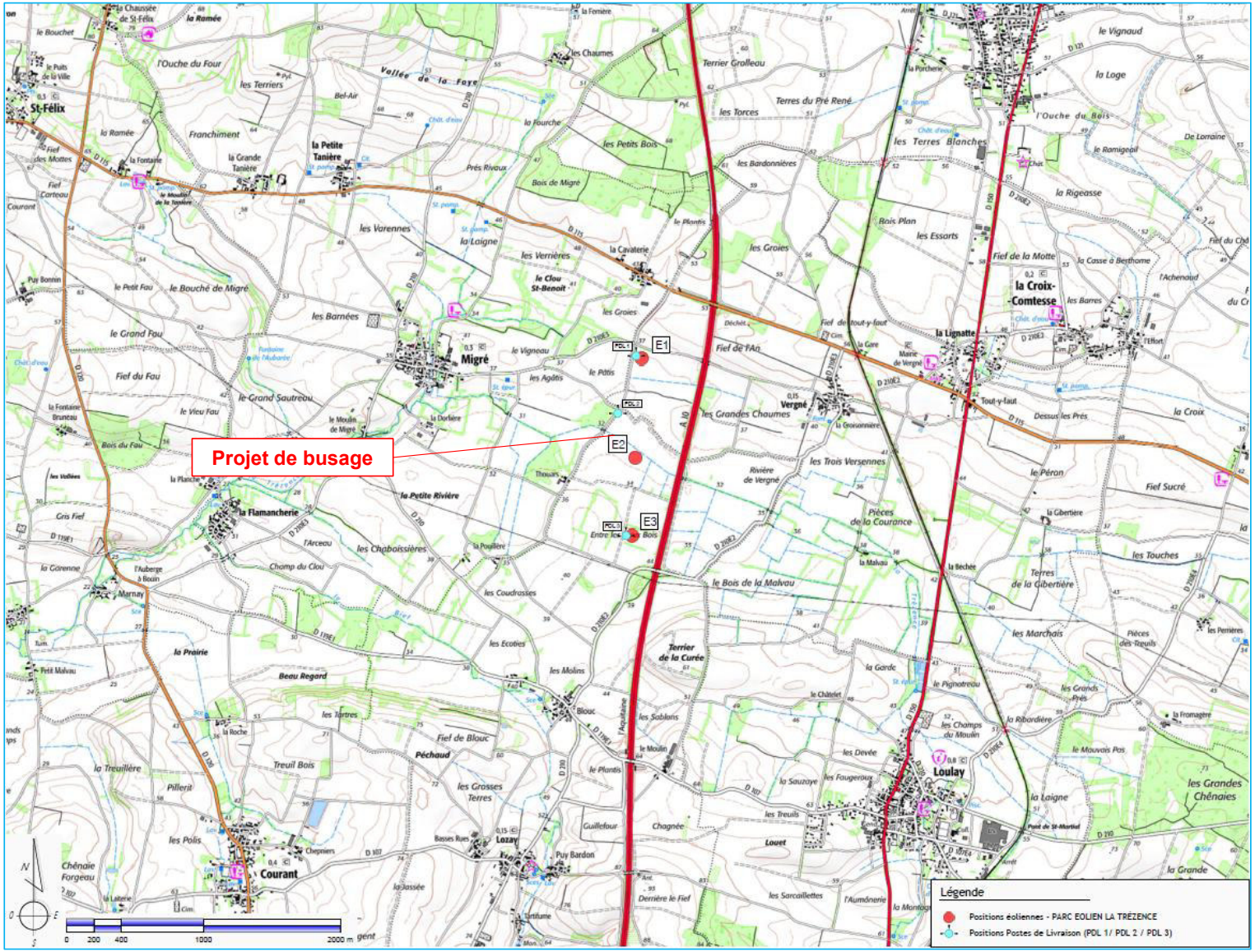

Figure 2 : Localisation cadastrale du projet de busage (source : document 1)

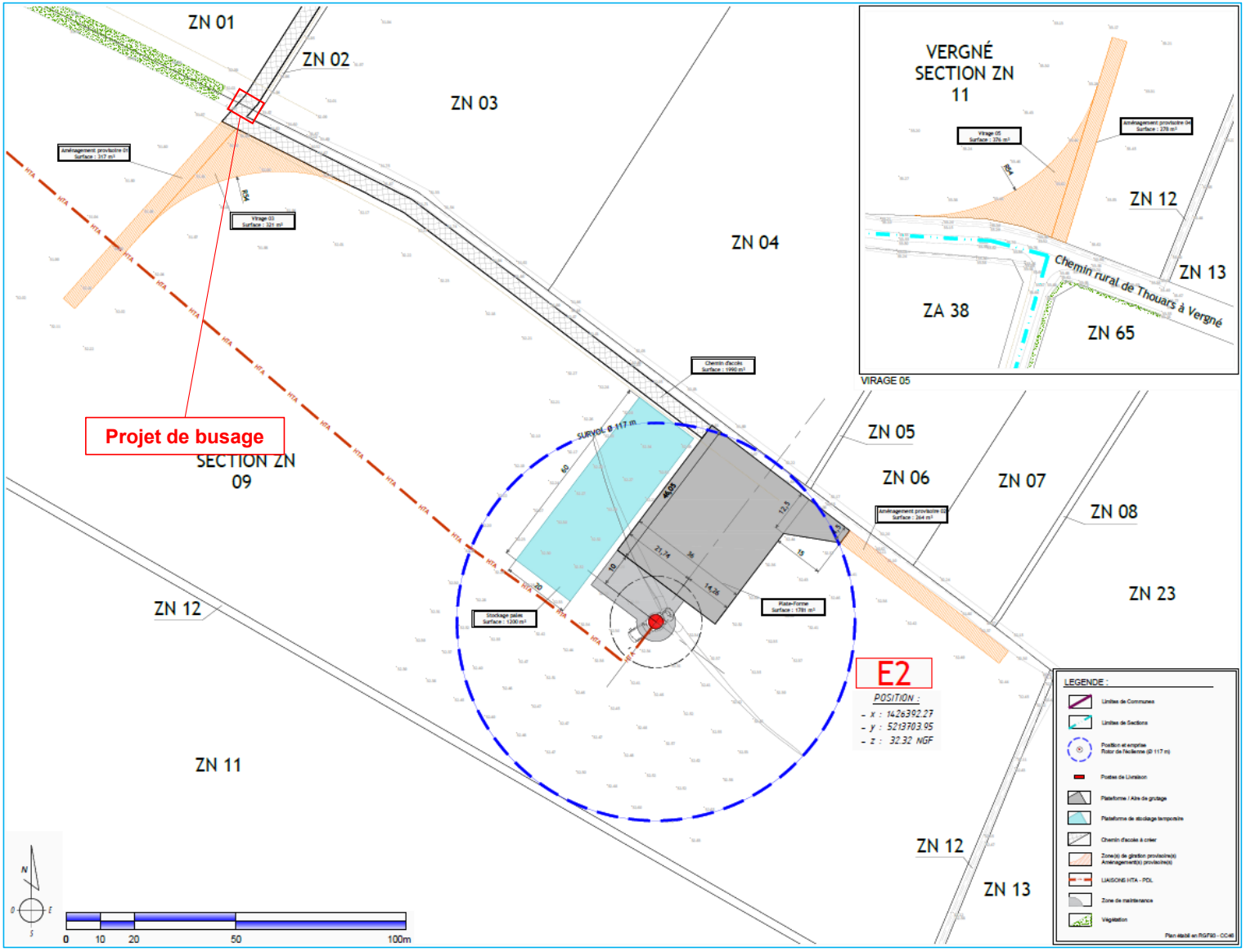

1.3 CLASSEMENT

1.3.1 IOTA (Installation, Ouvrages, Travaux et Activités)

Tableau 3 : IOTA

Nature :	Création d'un busage d'un cours d'eau
Usage :	Cheminement dans le cadre de la création et de l'exploitation d'un parc éolien
Longueur du busage :	5 m
Conséquence sur la ligne d'eau :	Aucune (dimensionnement de la buse en conséquence)

1.3.2 Nomenclature

En application des articles R.214-1 du code de l'environnement relatifs à la nomenclature des opérations d'autorisation ou de déclaration, les travaux projetés sont soumis aux rubriques :

- Les ouvrages constituant un obstacle aux crues ou entraînant une surélévation de la ligne d'eau supérieure à 20 cm (**rubrique 3.1.1.0**) ;
- Les travaux modifiant le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau (**rubrique 3.1.2.0**) ;
- Les installations ou ouvrages (à partir de 10 m de longueur) ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique (**rubrique 3.1.3.0**) ;
- Les ouvrages conduisant à la destruction de frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole (**rubrique 3.1.5.0**) ;

Le régime administratif dépend de l'ampleur du busage, le régime d'autorisation est atteint pour les critères suivants :

- Busage supérieur à 100 m (**rubriques 3.1.2.0 et 3.1.3.0**),
- Surélévation de la ligne d'eau supérieure à 50 cm (**rubrique 3.1.1.0**),
- Destruction de plus de 200 m^2 de frayères (**rubrique 3.1.5.0**).

Le projet est donc soumis à déclaration pour les rubriques **3.1.2.0 et 3.1.5.0.**

Le dossier sera transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) de la Charente-Maritime, qui en assurera l'instruction.

Le présent document constitue le dossier de déclaration loi sur l'eau préalable à la création du busage au titre du code de l'environnement, avec l'évaluation des incidences locales générées par ce projet.

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2.1 CONTEXTE ET OBJECTIF DU PROJET

La société ELICIO projette la mise en place d'un parc éolien sur les communes de Lozay et de Vergné (17). Le parc sera composé de 3 éoliennes implantées sur le bassin versant des réseaux secondaires de la Trézence. Ces affluents rejoignent le cours d'eau principal sur la commune de Migré.

Pour les besoins de l'installation et de l'exploitation des éoliennes, des cheminements pour les engins de chantier et les véhicules d'exploitation doivent être mis en place. Ainsi, sur l'ensemble du parc, un cheminement devra traverser un fossé alimentant la Trézence au niveau de l'éolienne (E2). Pour permettre le passage des véhicules, il est donc prévu de buser le cours d'eau au niveau de la future jonction avec la voirie.

Ce busage sera donc permanent pour permettre aux véhicules d'entretien de circuler. Également, le passage pourra être exploité par les agriculteurs locaux.

L'objectif de ce nouveau franchissement de cours d'eau est de permettre le passage :

- Lors de la phase travaux : d'engins de chantier divers allant du véhicule léger aux engins exceptionnels ;
- Lors de la phase exploitation : d'utilitaires ponctuellement, d'engins agricoles et d'engins exceptionnels (en cas de changement de pale par exemple).

Le plan de masse de l'ensemble du projet de parc éolien est disponible en Annexe 1.

2.2 CARACTÉRISTIQUE DU FOSSÉ

La buse sera implantée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), située sur pente descendante d'environ 0,5% menant en aval hydraulique en direction du sud-est.

Le gabarit du fossé est variable mais nous pouvons considérer un gabarit de fossé moyen au droit de la future buse présenté sur la figure 3. Le lit mineur est composé de vase.

Figure 3 : Schéma du fossé au droit de la future buse (source : Hygeo, 03/12/2025)

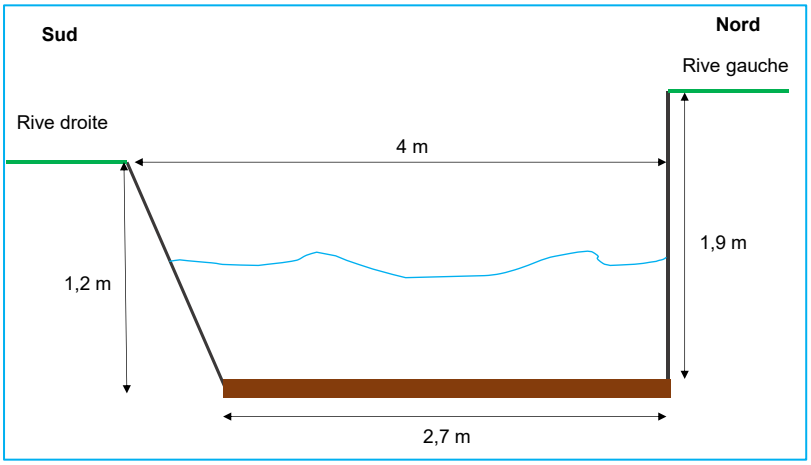

Les photos ci-après illustrent la zone projetée pour les travaux de busage.

Figure 4 : Photographies de la rive droite (droite) et de la rive gauche (gauche) (source : Hygeo, 03/12/2025)



Figure 5 : Photographies du fossé (source : Hygeo, 03/12/2025)





3 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL

3.1 BASSINS VERSANTS

3.1.1 Bassin versant hydrologique

D'après le **document 3**, le projet est situé sur le bassin versant de La Trézence de sa source au confluent du Sureau (inclus) (référencé par BD carthage n° R615). Les travaux sont prévus dans la zone amont du bassin versant. La figure ci-dessous localise le projet vis-à-vis du bassin versant.

Figure 6 : Localisation du site dans le contexte hydrologique (source : document 3)

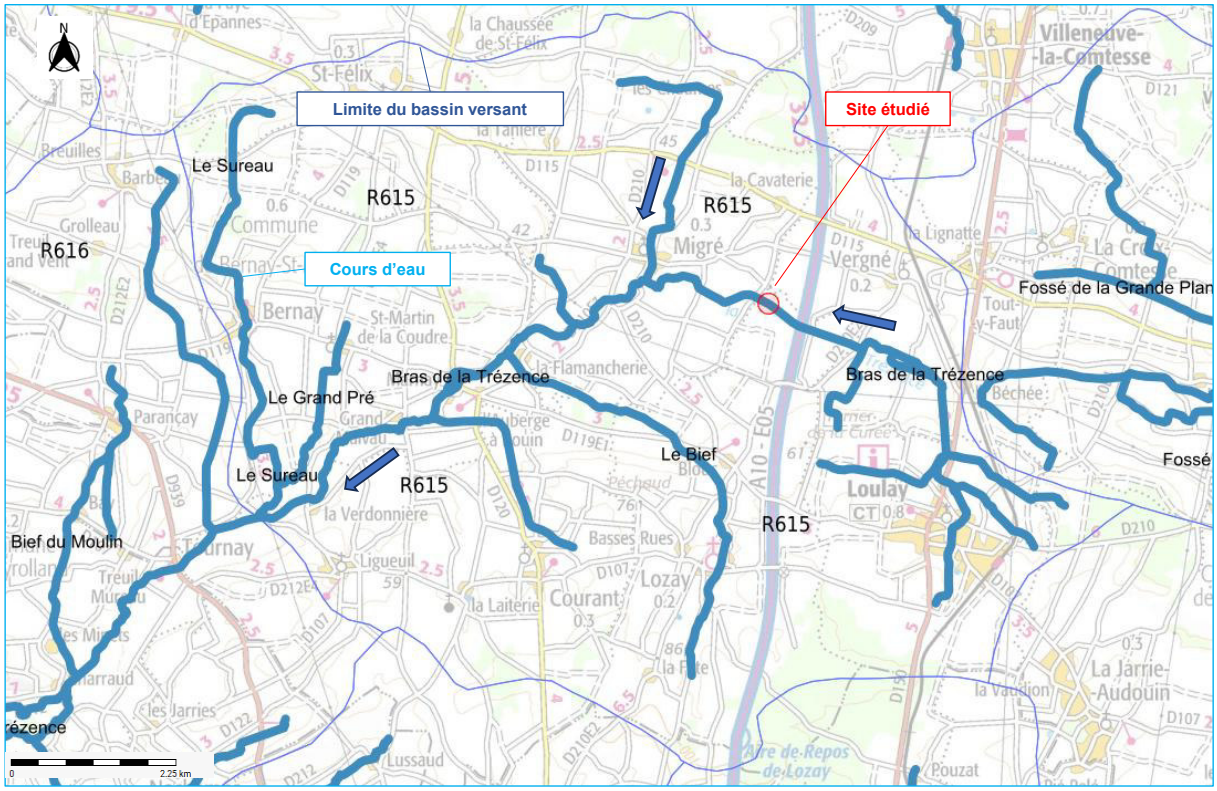

La Trézence prend sa source sur la commune de Loulay et s'écoule sur 27,7 km avant de se jeter dans la Boutonne à Tonnay-Boutonne.

3.1.2 Bassin versant hydrogéologique

D'après le **document 3**, la buse projetée appartient au bassin versant hydrogéologique des « Calcaires du Jurassique supérieur du bassin versant de la Boutonne » (FRFG015) qui surplombe l'aquifère du Dogger captif « Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain (FRFG080A) ».

3.2 TYPE DE PARCELLES ENVIRONNANTES

D'après le **document 1** et notamment les données de RPG 2024, les parcelles du projet et l'environnement du site sont principalement à usage agricole. La future buse sera comprise entre des parcelles de culture variée. Un bois est situé à 150 m à l'ouest et l'autoroute A10 est située à 450 m à l'est du projet.

Figure 7 : Environnement du projet à la date de décembre 2025 (source : document 1)

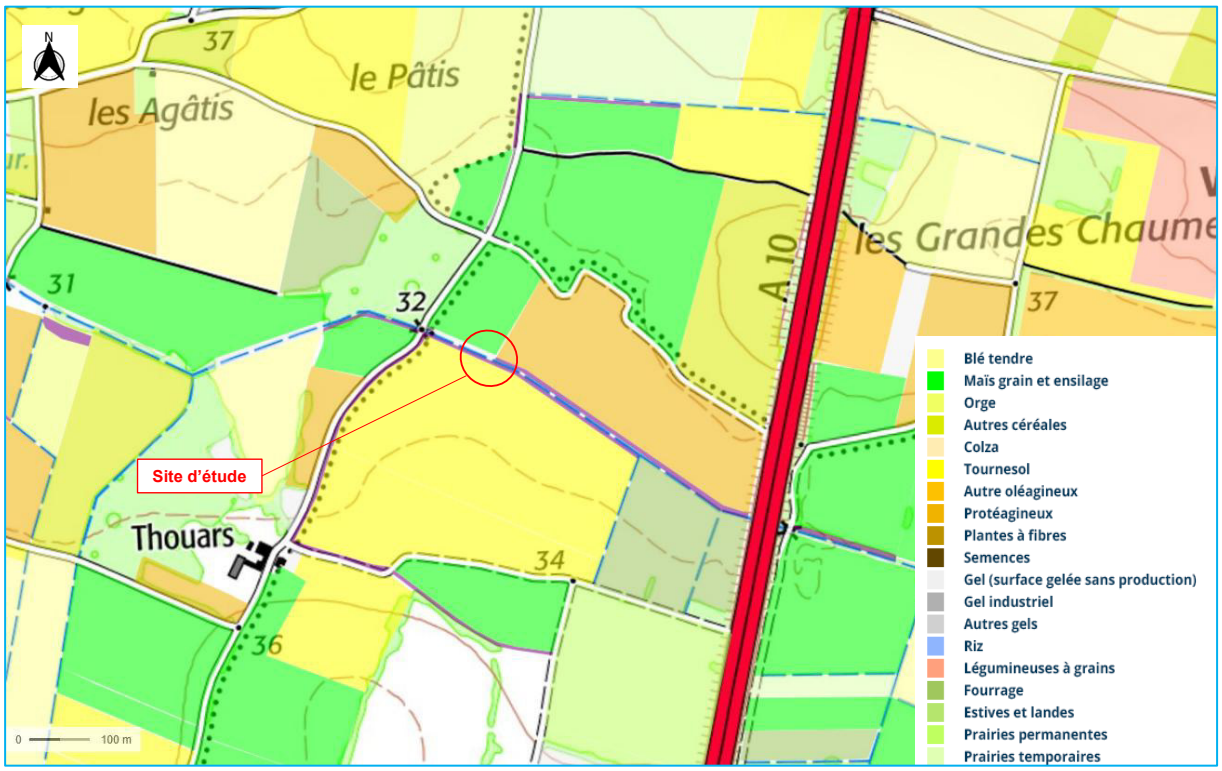

3.3 ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX

D'après le **document 3,** le bassin de la Boutonne, et donc la Trézence, est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), ce qui implique une gestion stricte des prélèvements.

3.4 SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La commune de LOZAY est intégrée au SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.

Les aquifères du bassin Adour-Garonne sont divisés en masses d'eau (une même nappe peut être « représentée » par plusieurs masses d'eau). Cette dénomination permet de contrôler l'exploitation de la nappe considérée et de mettre en place certaines dispositions que le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 (cf. document 4), adopté par le comité de bassin le 10 mars 2022, se charge de mettre en place.

Suivant cette nomenclature, il apparait plusieurs masses d'eau (SIGES - **document 3**) concernées dans le secteur d'étude, elles sont énumérées de haut en bas ci-après :

- Calcaires du Jurassique supérieur du bassin versant de la Boutonne (FRFG015) ;
- Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain (FRFG080A) ;
- Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien libre et captif du Nord du Bassin aquitain (FRFG078A).

Par ailleurs, le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 se veut volontariste sur des sujets clés :

- Couverture intégrale du territoire par des SAGE ;
- Mise en avant des démarches concertées avec l'ensemble des acteurs ;
- Engagement à la suppression des pollutions domestiques significatives ;
- Développement d'une gestion quantitative intégrée mixant plusieurs axes de travail ;
- Mise en avant des solutions fondées sur la nature au sein du mix de solutions ;
- Exigences fortes sur la résolution des problèmes de pollution des captages.

Pour les travaux concernés par le projet, le SDAGE fixe les dispositions suivantes :

- Disposition D23 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique ;
- Disposition D29 : Définition des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux ;
- Disposition D30 : Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux.

Le SDAGE fixe les objectifs de débit en des points nodaux des principaux cours d'eau. Toutefois, aucun point nodal n'est présent sur la Trézence. Le point le plus proche en aval correspond ainsi à la Boutonne à Saint-Séverin-sur-Boutonne, à environ 11 km au nord-est du projet (cf. tableau 5).

Tableau 4 : Objectifs quantitatifs de la Boutonne à Saint-Séverin-sur-Boutonne dans le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Code station de la Boutonne à Saint-Séverin-sur-Boutonne – point nodal		R6092920
DOE	Débit d'Objectif d'Étiage	0,68 m^3/s
DCR	Débit d'étiage de Crise	0,4 m^3/s

Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 fixe des objectifs qualitatifs de bon état (écologique et chimique) pour la Boutonne ainsi que pour la nappe d'eau souterraine concernée par la zone d'étude, comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Objectifs qualitatifs du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 au droit du site

Type de ressource	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Objectif état qualitatif / chimique		Objectif état quantitatif (eau souterraine) – état écologique (eau sup.)	
			Objectif	Délai	Objectif	Délai
Eau souterraine	Calcaires du Jurassique supérieur du bassin versant de la Boutonne	FRFG015	OMS	2027	Bon état	2027
Eau superficielle	La Trézence	FRFR20	OMS	2027	Bon état	2015

3.4.1 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le projet est localisé à l'intérieur du périmètre du SAGE BOUTONNE (**document 5**). Les principaux objectifs du SAGE vis-à-vis de la Trézence concordent avec le Plan de Gestion Durable de la Vallée de la Trézence et sont les suivants :

- Objectifs écologiques et de restauration ;
  - Restaurer le fonctionnement naturel du cours d'eau :
  - Viser le rétablissement de la continuité écologique ;
  - Améliorer les conditions d'écoulement et lutter contre l'envasement ou le colmatage du lit ;
  - Préserver la biodiversité,
  - Protéger la richesse faunistique et floristique de la Vallée de la Trézence, classée en Espace Naturel Sensible (ENS). Cela inclut des espèces remarquables comme la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe, ainsi que les Orchidées des coteaux calcaires ;
  - Restaurer les zones humides (marais) environnantes, qui jouent un rôle essentiel d'éponge en période de crue et de soutien d'étiage ;
  - Améliorer l'Habitat Aquatique : Assurer des conditions favorables (habitat benthique, faciès d'écoulement) pour les espèces piscicoles locales telles que le Vairon, le Goujon et la Vandoise.
- Objectifs hydrologiques et de gestion de la ressource notamment des périodes d'étiage. Étant classé en ZRE, une gestion stricte des prélèvements est appliquée ;
- Objectifs territoriaux et d'usage en conciliant les activités agricoles et de loisirs avec les enjeux de préservation de la ressource.

3.4.2 Plan de Prévention des Risques

D'après la cartographie des risques (**Géorisques - document 6**), la commune de Lozay n'est pas concernée par un Plan de Prévention de Risques Naturels (PPRN). La rivière La Trézence n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

D'après la Banque du sous-sol (**BSS - document 7**), l'aléa remontée de nappe indique que le projet est concerné par une zone d'inondation potentielle par débordement de cours d'eau, détaillée sur la figure ci-dessous. La zone est donc potentiellement inondable par remontée de nappe et débordement de cours d'eau en période de hautes eaux, comme en témoigne le panneau du chemin de Thouard indiquant « route inondable ».

Figure 8 : Cartographie de l'aléa remontée de nappe au droit des parcelles du projet

(Source : Géorisques, document 6)

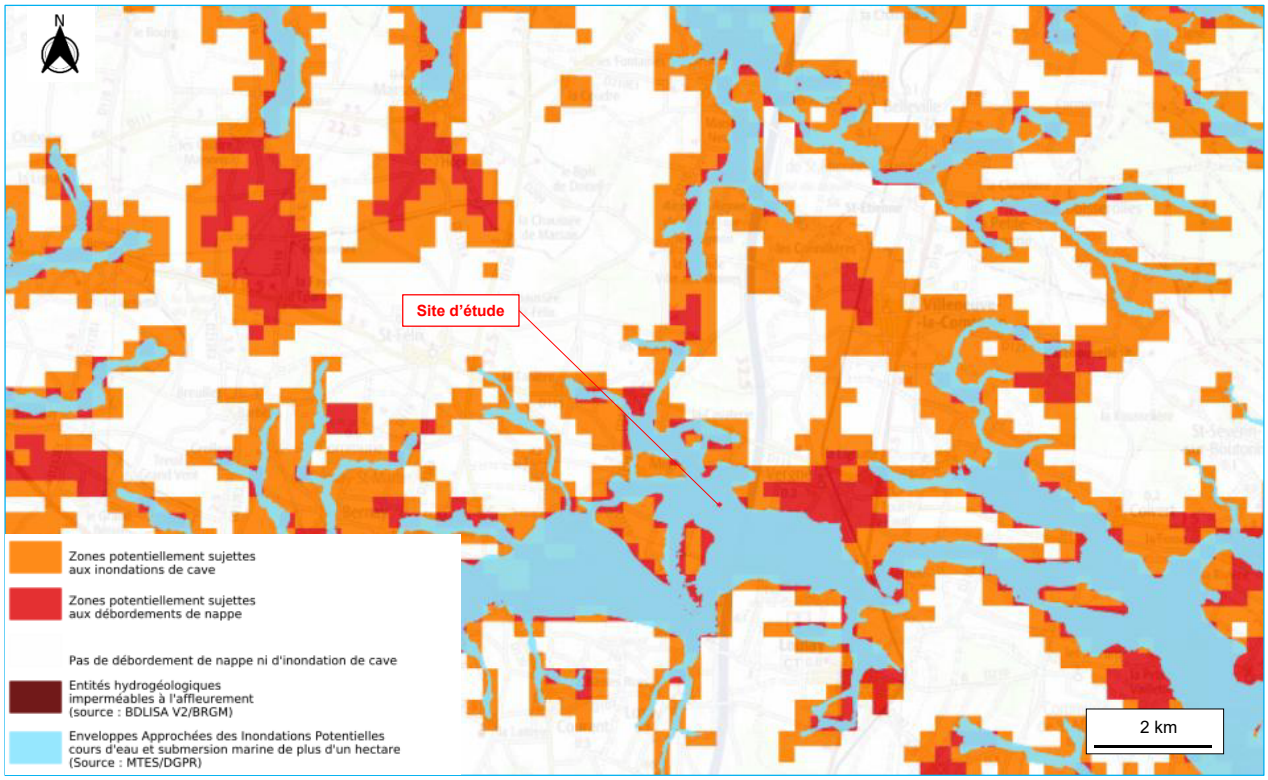

D'après la Banque du sous-sol (**BSS - document 7**), le projet n'est pas concerné par une exposition au retrait/gonflement d'argile.

La commune de Lozay est classée en zonage sismique 3 – Modéré.

3.5 EAUX SOUTERRAINES

3.5.1 État de référence géologique et hydrogéologique

3.5.1.1 *Contexte géologique*

La zone d'étude appartient à la bordure septentrionale du bassin aquitain et est caractérisée par l'affleurement des assises du Jurassique recouvert par les dépôts transgressifs du Cénomanien.

Les affluents de la Boutonne entaillent les plateaux par des vallées étroites de direction nord-nord-est/sud-sud-ouest.

La couverture méso-cénozöique se caractérise par les calcaires et marno-calcaires du Jurassique, surmontés de formations superficielles peu épaisses. Les terrains du Jurassique inférieur reposent en discordance sur le socle.

Le projet est localisé sur la carte géologique de St-Jean d'Angély n° 659

Figure 9 : Contexte géologique du site

(Extrait carte géologique n°659 St-Jean d'Angély à 1/50 000- Éditions BRGM)

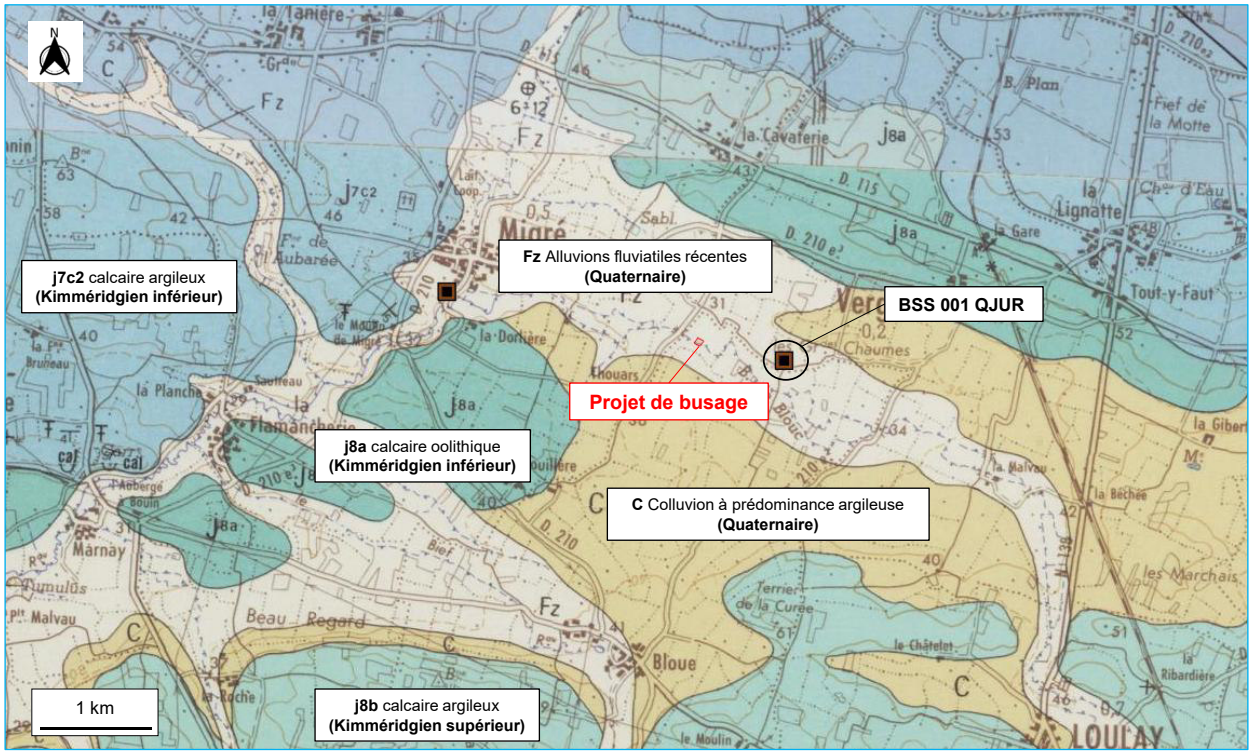

Le projet est situé sur des dépôts alluvionnaires reposant sur les formations kimméridgiennes (Jurassique supérieur), d'épaisseur très conséquente dont la puissance est estimée à plus de 300 m. Le Kimméridgien supérieur (j8b- c) est constitué de calcaires, calcaires argileux et de marnes, séparé des marnes du Kimméridgien inférieur (j7b-c) par des oolithes glauconieuses.

D'après la Banque du sous-sol (**BSS - document 7**), le forage le plus proche et le plus représentatif de la zone d'étude est décrit ci-après.

Figure 10 : Coupe géologique du forage BSS 001 QJUR (source : document 7)

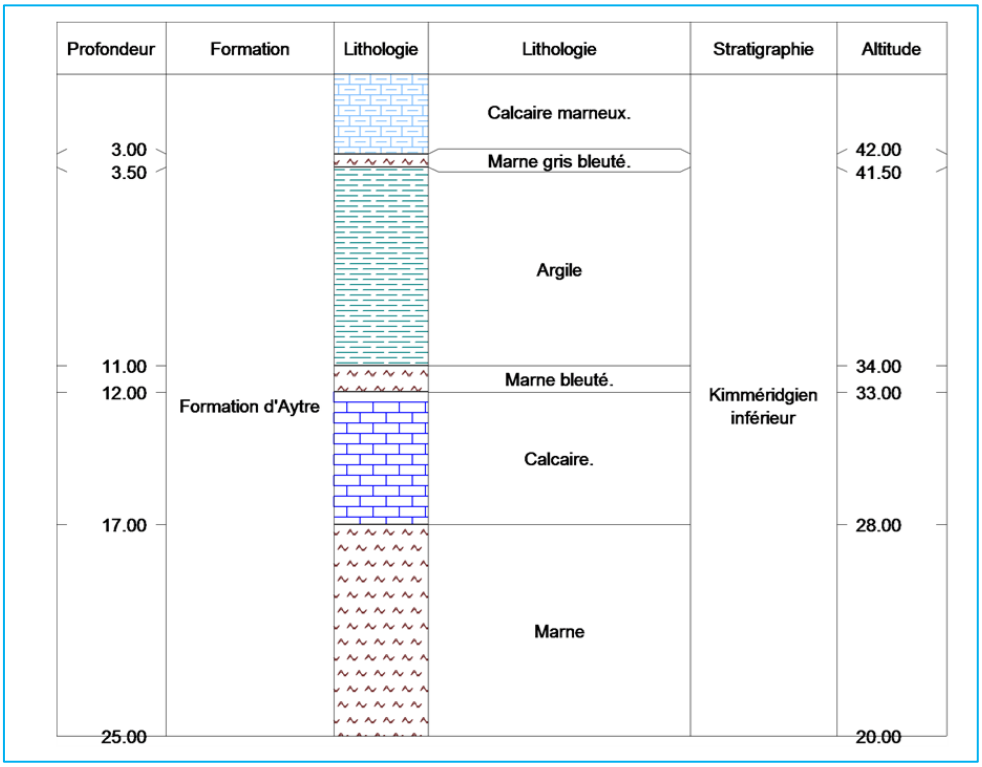

3.5.1.2 *Contexte hydrogéologique*

D'après la notice de la carte géologique (**document 7**), la nappe du Kimméridgien supérieur ne possède que quelques rares niveaux aquifères en raison de ses terrains calcéréo-argileux à marneux. La nappe est contenue dans les bancs calcaires intercalés dans la masse imperméable. Les débits obtenus sur quelques forages positifs illustrent la productivité médiocre de cette nappe (de 4 à 10 m^3/h).

Les données piézométriques (carte, piézomètre...) sont représentées pour la nappe des calcaires du Jurassique supérieur du bassin de la Boutonne par le piézomètre BSS001 QJUZ de 40 m de profondeur et distant du projet de 5,5 km au nord-est (**ADES – documents 8**).

Le niveau d'eau mesuré par rapport au sol oscille entre 7 et 30 m de profondeur par rapport au sol avec des variations interannuelles maximum de l'ordre de 25 m (sur la période de surveillance 1992-2020).

Figure 11 : Suivi de la nappe du jurassique supérieur au forage BSS001 QJUZ, (source : document 8)

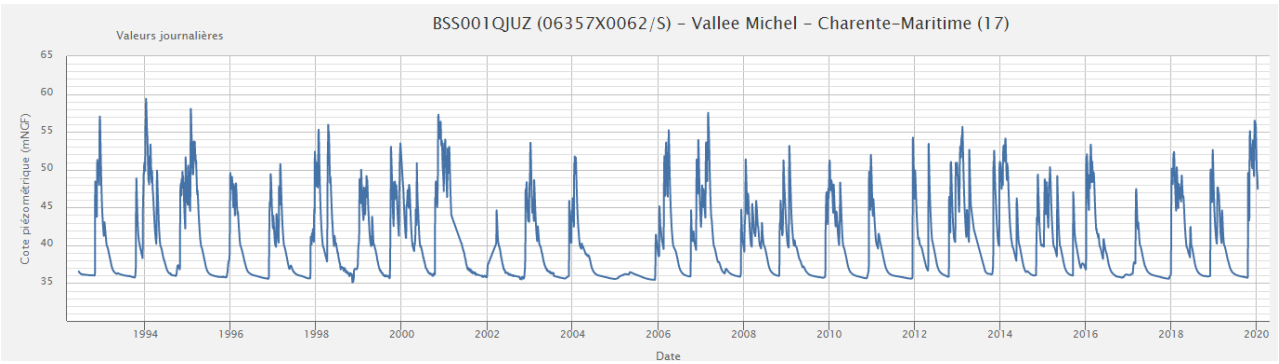

Au droit du projet la cote de la nappe des calcaires du bassin de la Boutonne en hautes eaux est aux alentours de 35 m NGF (soit 3 m par rapport au sol) (**document 8**). Les niveaux d'eau sont donc proches du sol expliquant les risques de remontée de nappe.

Figure 12 : Esquisse piézométrique de la nappe du bassin de la Boutonne (avril 2003), (source : document 8)

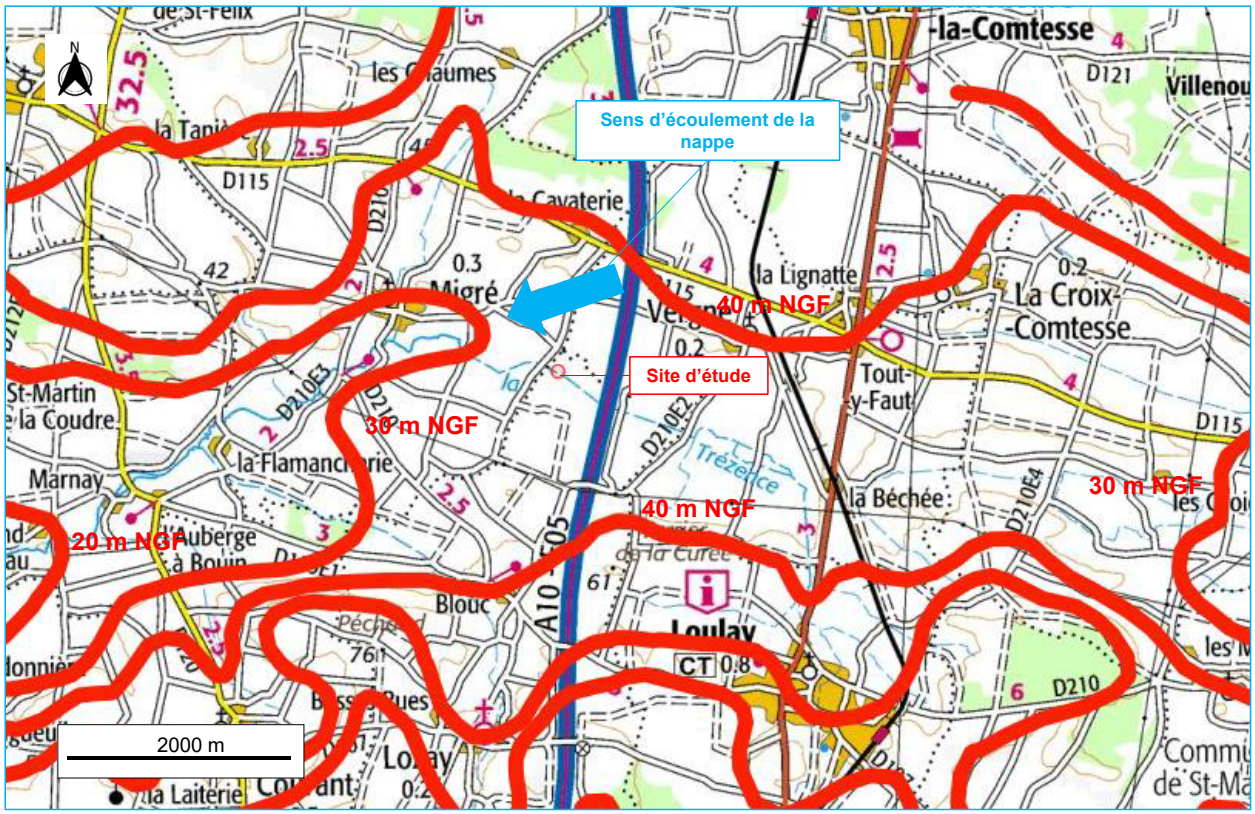

3.5.2 État de référence physico-chimique

D'après le qualitomètre ADES (**document 8**) BSS001RNVV de 20 m de profondeur captant les calcaires du bassin de la Boutonne à Aulnay (12 km à l'est du projet), l'eau de la nappe possède les caractéristiques suivantes : une conductivité moyenne de 614 µS/cm, un pH légèrement basique de 7,3, une température moyenne de l'eau de 13 °C, une eau dure de 31 °f caractéristique des profondeurs captées et une concentration en nitrate significative de 45 mg/L ainsi que des traces de pesticides. Ces éléments sont caractéristiques d'une nappe des calcaires libres et vulnérables aux pollutions anthropiques.

3.6 ZONE HUMIDE

D'après le **document 9**, le site d'étude est au droit d'aucune zone humide réglementaire comme nous l'indique la figure ci-dessous.

D'après le **document 7 (Infoterre),** la zone humide d'importance Ramsar la plus proche du projet est située à 8 km au nord, il s'agit du marais poitevin.

Figure 13 : Localisation des zones humides recensées dans la bibliographie à proximité du projet (source : document 9)

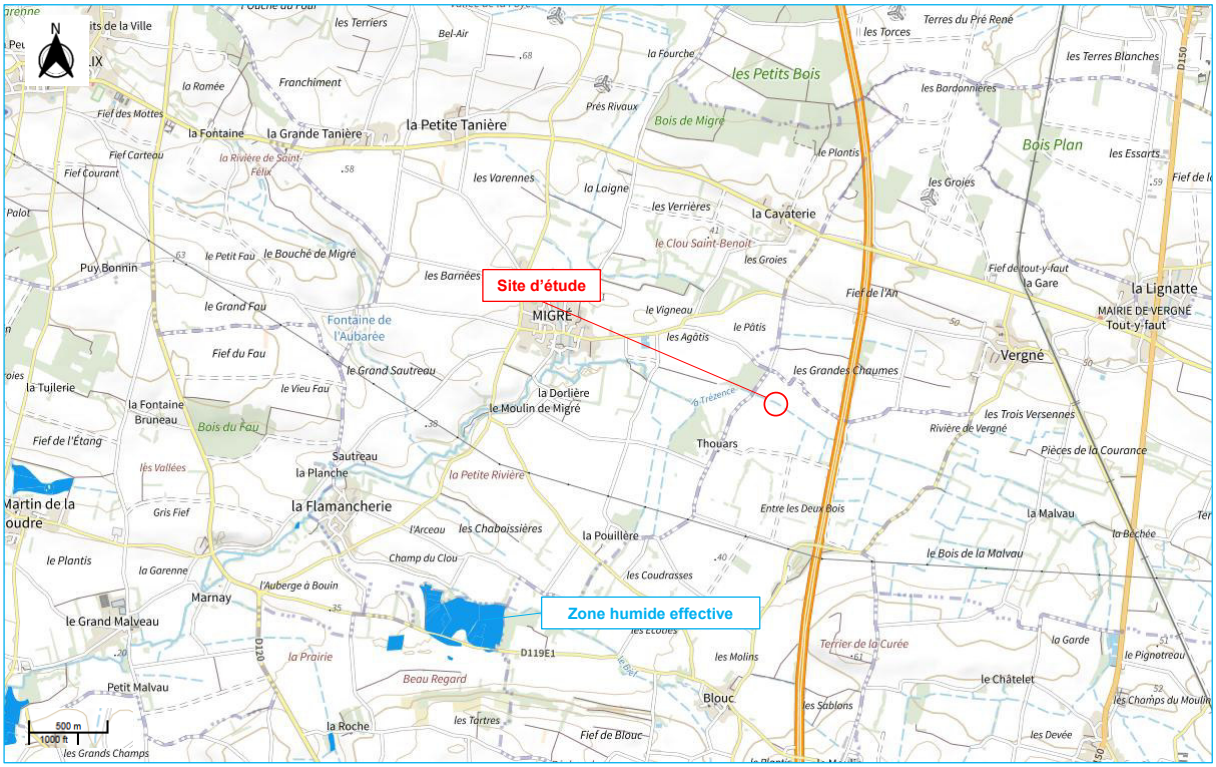

3.7 EAUX SUPERFICIELLES – LA TRÉZENCE

3.7.1 Données générales

La Trézence s'étend sur un bassin versant caractérisé par une topographie relativement inclinée. Elle s'écoule sur 27,7 km en prenant sa source sur la commune de Loulay (commune limitrophe à celle du projet) et se jette dans la Boutonne à Tonnay-Boutonne. Elle traverse 11 communes, indiquées dans la figure ci-dessous. La figure présente également le tracé du cours d'eau et les ouvrages anthropiques présents sur la rivière (document 10 – annexe 2). L'annexe 2 présente le document 10 avec le détail de l'ensemble des ouvrages présents sur le cours d'eau.

Figure 14 : Cartographie de l'étendue de La Trézence avec la localisation d'ouvrages (document 10)

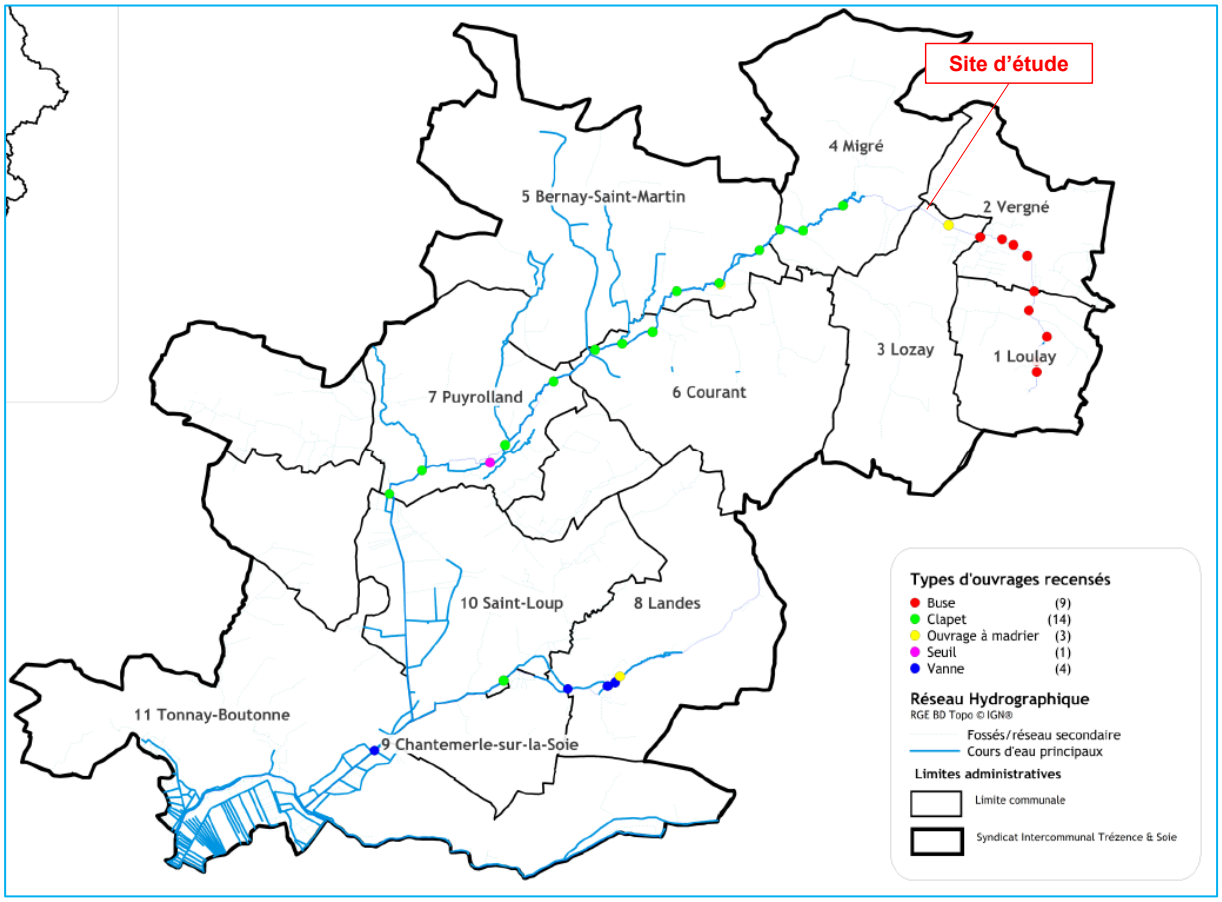

D'après le document 10, le projet est situé en amont du cours d'eau et fait partie des réseaux secondaires alimentant le bras principal de la rivière. De nombreux ouvrages anthropiques sont présents sur ces fossés où il est recensé 9 buses et un ouvrage à madrier. Lors de la visite des alentours par Hygéo, il a été identifié de nombreuses buses non référencées sur la figure 14, présentes sur l'ensemble du réseau secondaire de la Trézence entourant les parcelles agricoles du projet. Les buses référencées dans l'annexe 2 et présentes sur le réseau secondaire sont comprises entre 2 et 25 m de longueur et leur diamètre est de 0,8 m.

Le cours d'eau principal est quant à lui majoritairement concerné par des ouvrages à madrier.

3.7.2 État de référence hydrologique

Les débits de la Trézence sont suivis au droit de la station hydrométrique n° R616 4610 01 intitulée La Trézence à Puyrolland, depuis 1972 jusqu'à aujourd'hui. La station hydrométrique est située à 9 km au sud-ouest du projet (Hydro Portail – **document 11**).

Il est important de noter que les contextes de la station et celui du site diffèrent. En effet, la station est située sur le bras principal du cours d'eau dans un contexte plus aval et alimentée par de nombreux réseaux secondaires, tandis que le site d'étude est situé dans un de ces réseau secondaires en amont du cours d'eau principal. Les débits et hauteurs d'eau observés à la station de référence sont donc bien supérieurs à ceux qui pourraient être observés au droit du projet.

Figure 15 : Localisation de la station de suivi de la Trézence (source : document 11)

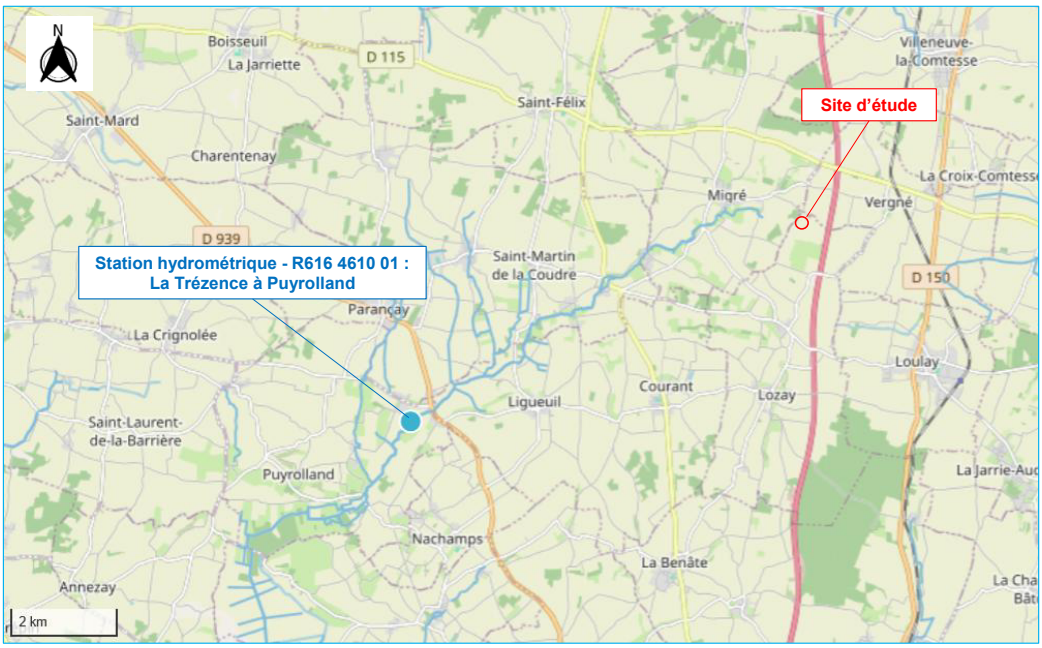

Il s'ensuit que sur la période de référence, les débits moyens annuels de la Trézence de fréquence quinquennale varient entre 0 m^3 /s (année sèche) et 1,05 m^3 /s (année humide). Sur cette même période de référence, le module est de 0,696 m^3/s (Hydro Portail – **document 11**).

Le tableau ci-dessous présente les débits de référence humide.

Tableau 6 : Débit de référence de la Trézence (source : document 11)

Période de retour	Débit (m3/s)
Quinquennale (humide)	1,05
Décennale (humide)	1,23
Vicennale (humide)	1,38
Cinquantennale (humide)	1,55

Aucun seuil n'est fixé à cette station.

Les figures ci-dessous permettent d'appréhender l'écoulement établi dans la Trézence à plusieurs périodes de l'année depuis 2010.

Figure 16 : Évolution des débits instantanés minimaux annuels depuis 2010 (source : document 11)

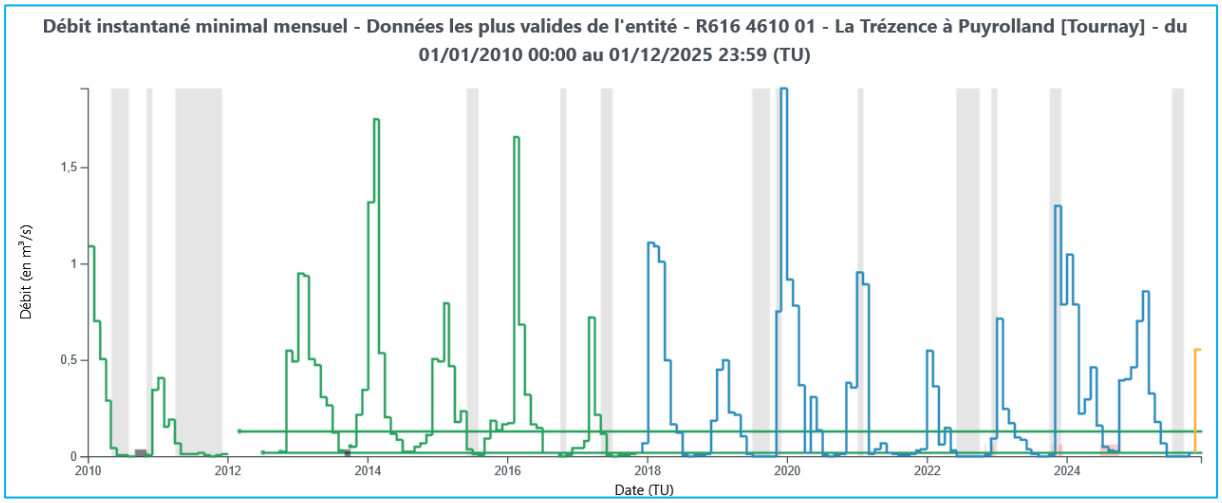

Figure 17 : Évolution des débits moyens journaliers depuis 2021 (source : document 11)

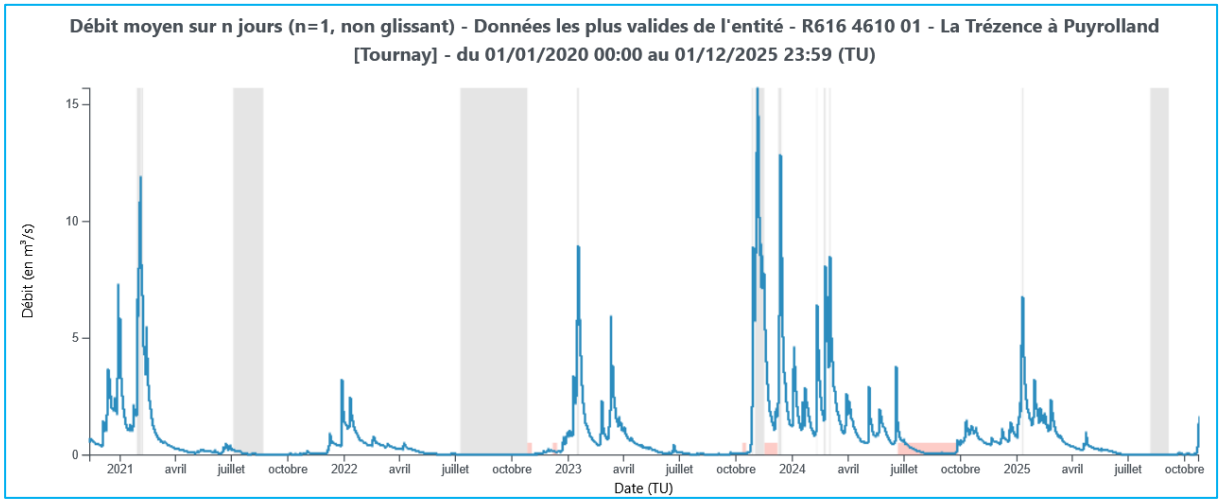

Figure 18 : Évolution des hauteurs d'eau minimales journalières depuis 2021 (source : document 11)

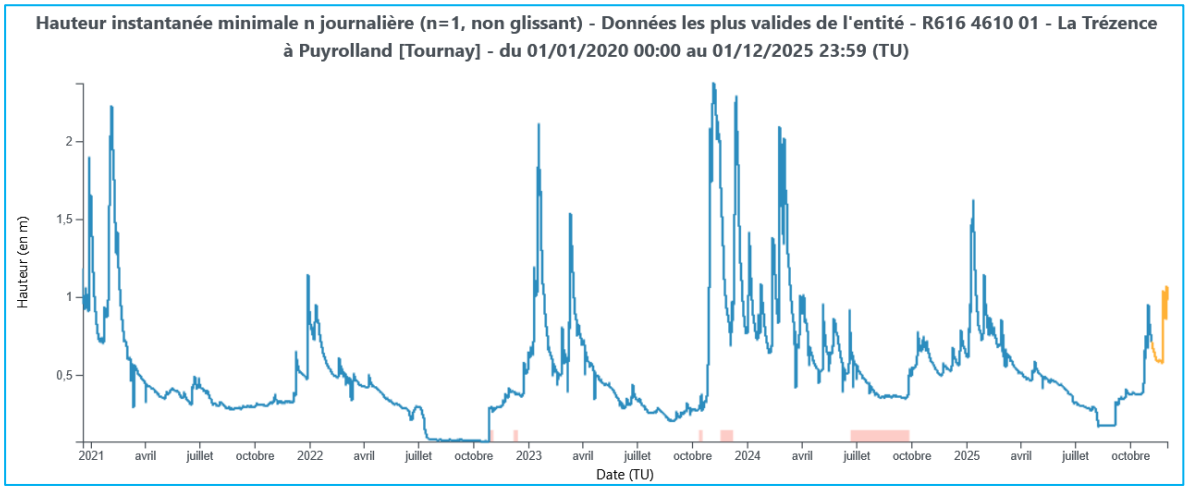

Ces graphiques permettent d'identifier des périodes d'étiages marquées. En s'appuyant sur ces données nous pouvons estimer que le fossé au droit du site d'étude connaîtrait un assec d'août à mi-octobre.

3.7.3 État de référence physico-chimique

Le SDAGE 2022-2027 Adour Garonne vise à l'amélioration de l'état écologique des eaux superficielles au minimum de « + 20 points », soit 70% de bon état en 2027. Pour justifier de la non atteinte du bon état, il est possible de s'appuyer sur la seule dérogation prévue par la DCE soit les objectifs moins stricts (OMS) ;

La qualité générale de la Trézence de 2022 à 2024, a pu être appréciée à Puyrolland, à partir de l'application téléphone de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

- État écologique : moyen ;
- Nutriment : état moyen ;
- Poisson : mauvais état ;
- Température : très bon état ;
- Acidification : très bon état ;
- Diatomées : absence de données ;
- Invertébrés benthiques : absence de données ;
- Macrophytes : absence de données ;
- Bilan de l'oxygène : bon état.

La qualité générale de la Trézence à Puyrolland est moyenne.

3.7.4 État de référence piscicole

D'après le document 12, la situation du projet dans les réseaux secondaires amont de la Trézence (2e catégorie) présente des caractéristiques permettant d'accueillir des espèces cyprinicoles (eaux moins froides et plus lentes que les cours d'eau à truites typique). Les espèces sont adaptées aux faibles débits et assecs éventuels, il est possible d'identifier les typologies de poissons suivants :

- Les espèces dominantes :
  - Le Vairon ;
  - Le Goujon ;
  - La Loche Franche ;
- Les espèces à forts enjeux biologiques (migratrices) qui sont amenées à utiliser les têtes de bassins pour leur croissance :
  - Anguille européenne ;
- Les espèces accompagnatrices :
  - La Vandoise ;
  - La Chevesne ;
  - L'Epinoche ;
  - Gardon ;
  - Perche soleil ;
  - Rotengle.

Ces éléments sont principalement bibliographiques et n'ont pas fait l'objet d'une étude spécifique au droit du projet.

La période de frai des espèces citées ci-dessus est répertoriée dans le tableau suivant. La période se concentre principalement au printemps et au début de la période estivale.

Tableau 7 : Période de frai des potentielles espèces piscicoles en présence

Espèces	Période de frai
Le Vairon	Avril à Juillet
Le Goujon	Avril à Juillet
Le Chevesne	Avril à Juin
La Vandoise	Mars à Mai
Gardon	Avril à Juin
Loche Franche	Avril à Juillet
Épinochette	Avril à Juillet
Perche Soleil	Mai à Juillet
Rotengle	Mai à Juillet
Anguille européenne	Février à Mars

3.8 USAGE DE L'EAU

D'après l'ARS Nouvelle Aquitaine (**ARS NA - document 13**), le projet d'étude n'est concerné par aucun périmètre de protection des captages.

Le périmètre de protection le plus proche du projet est celui du captage d'eau potable de Chercoute, situé à environ 4,4 km au nord du projet. Le périmètre de protection éloigné s'arrête à environ 1,2 km au nord du projet.

Figure 19 : Les périmètres de protection des captages AEP proches du projet

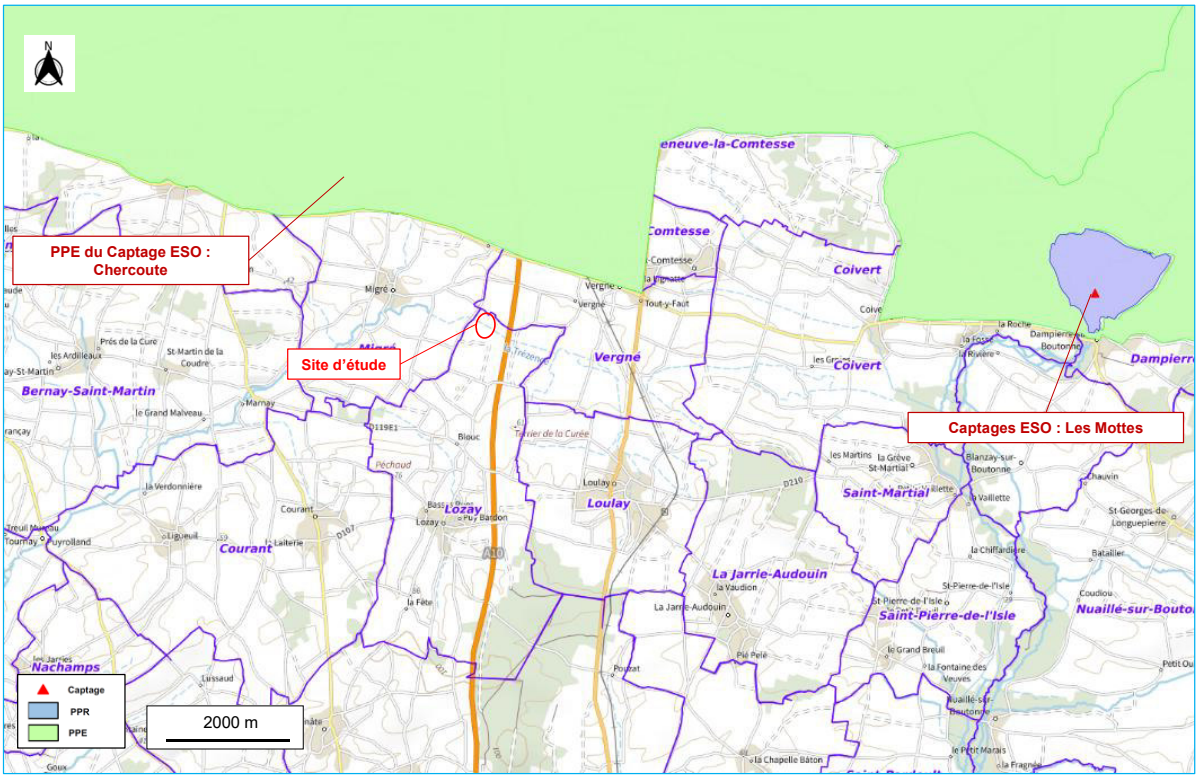

Le projet ne se situera dans aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.

3.9 ZONES NATURELLES PROTÉGÉES

D'après le **document 14,** aucune zone naturelle protégée n'est située dans un rayon de 5 km autour des parcelles pressenties à l'implantation de la buse (figure ci-après).

La zone naturelle la plus proche du projet est la ZNIEFF type I « Marais de la grande rivière » située à 8 km au sud-est.

Les parcelles d'implantation du projet ne sont pas situées au sein d'une zone humide inventoriée (**document 9**) répondant aux critères de caractérisation des zones humides définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Le projet ne se situera pas dans une zone naturelle protégée.

Figure 20 : Localisation des zones naturelles protégées les plus proches du projet (source : document 7)

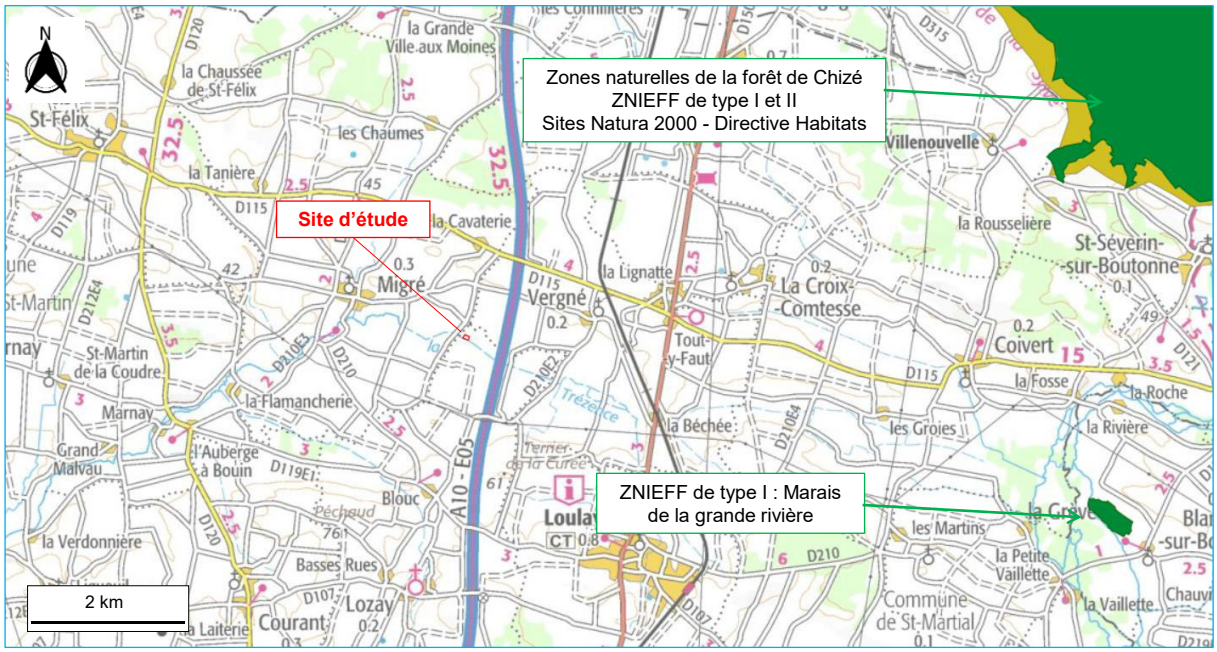

Figure 21 : Localisation des zones humides les plus proches du projet (source : document 9)

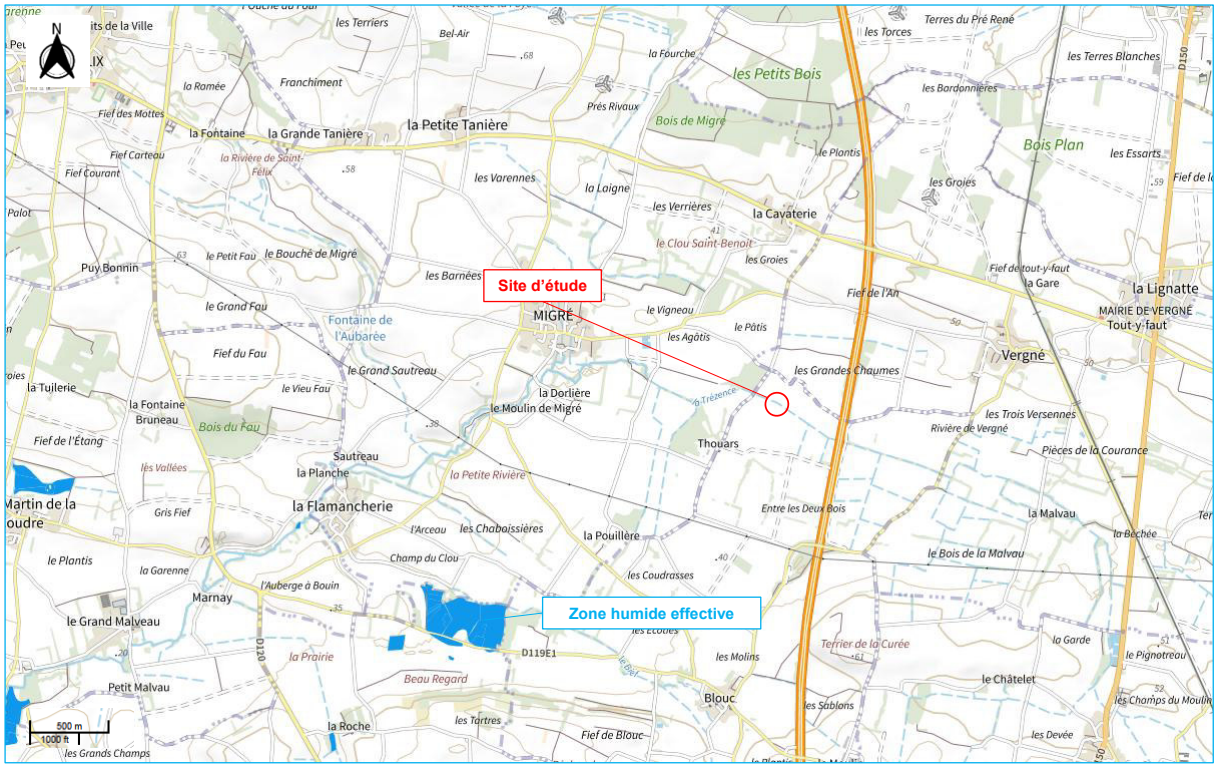

4 CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA BUSE

4.1 ORGANISATION DU CHANTIER

La période de réalisation du chantier respectera les impératifs environnementaux pour ne pas perturber le milieu, à savoir en période d'assec (voir paragraphe 3.7.2) et hors période de frai (voir paragraphe 3.7.4). Le chantier se déroulera entre début août et le milieu du mois d'octobre.

En cas de présence d'eau, bien que peu probable, la zone sera isolée et les eaux seront détournées par pompage et rejet à l'aval. Il sera évité tout départ de charge importante de MES à l'aval du cours d'eau.

4.2 CONCEPTION DE LA BUSE

4.2.1 Enjeux à prendre en compte

Le busage peut constituer un obstacle à la dynamique naturelle des cours d'eau et au mouvement des populations piscicoles. Il est important d'éviter la création de changements brutaux des caractéristiques du lit et des écoulements (accélération des vitesses d'écoulement, faible luminosité, homogénéisation du lit…) ce qui rompt la continuité de la rivière. L'objectif est de reconstituer un fond naturel dans l'ouvrage, d'éviter la présence de seuil ou de chute en amont, en aval ou dans l'ouvrage. Le radier doit donc être positionné avec précaution afin de ne pas créer de ruptures de pentes.

Il est important également de prendre en compte la capacité de gestion de crue. Ces ouvrages sont également sensibles à la création d'embâcles du fait de la réduction de la section d'écoulement.

Également, afin de favoriser la présence de lumière au sein des ouvrages, un ratio de 0,25 entre la section et la longueur des ouvrages est à rechercher. En présence de faune aquatique, ce ratio est porté à 0,50, voire 0,75 en présence de faune terrestre. Ce ratio s'applique aux nouveaux ouvrages et ne concerne pas le remplacement des ouvrages existants.

À titre d'exemple : pour un ouvrage de 6 m de longueur, la section minimale de l'ouvrage recherchée est de 1,5 m², pour un ratio de 0,25. Elle est de 3 m² pour un ratio de 0,5. Ceci permet également d'assurer le franchissement des ouvrages par la faune terrestre.

Toutefois, lorsque le milieu est faiblement pentu et présente peu d'enjeux hydrauliques ou écologiques, un ouvrage fermé peut être envisagé.

4.2.2 Dimensionnement de la buse

Le gabarit du fossé est variable mais nous pouvons considérer un gabarit de fossé moyen au droit de la future buse qui est présenté en figure 3.

À ce stade, le type d'ouvrage de franchissement ne peut pas être encore défini, des calculs de portance doivent être réalisés pour permettre aux engins exceptionnels de pouvoir circuler. Le dimensionnement de la buse est réfléchi dans tous les cas pour éviter tout impact sur le cours d'eau. Les ouvrages envisagés sont les suivants :

- Buse demi-circulaire,
- Buse circulaire,
- Pont,
- Buse elliptique ;
- Buse arche (radier aplati).

L'ouvrage sera en béton et sera surdimensionné par rapport au lit mineur, permettant d'englober les 2,7 m de largeur du fond vaseux. L'ouvrage sera de faible longueur, 5 m au maximum, permettant de limiter les impacts. La traversée du cours d'eau se fera perpendiculairement à celui-ci pour réduire le linéaire d'impact. En cas d'ouvrage circulaire ou ovale, il sera enfoui de 30 cm sous le niveau actuel du lit pour permettre le maintien du substrat naturel.

Enfin, l'ouvrage respectera la pente naturelle du cours d'eau estimée à environ 0,5%.

Le dimensionnement de la buse peut être estimé à l'aide de la formule de Manning-Strickler :

$$Q = K \times Rh^{2/3} \times I^{1/2} \times Sm$$

Avec :

K : coefficient de rugosité.

Rh : rayon hydraulique (en m).

I : la pente de la buse (en m/m).

Sm : surface mouillée (m²).

Les éléments à prendre en compte pour le dimensionnement de l'ouvrage sont :

- **Lit mineur de 2,7 m englobé ;**
- **Hauteur de l'ouvrage de 1,9 m ;**
- **Coefficient de rugosité de 60 correspondant à un béton ordinaire ;**
- **Pente de la buse d'environ 0,5 % ;**
- **Débit maximum de la buse est atteint lorsque la hauteur de remplissage correspond à 95 % de la hauteur totale de la buse ;**
- **Débit de référence quinquennale de 1,55 m³/s**

L'ouvrage final permettra de faire passer le débit nécessaire en cas de crue d'importance.

La zone du projet peut être concernée par des débordements de cours d'eau (voir figure 8), cependant la buse est dimensionnée pour ne pas amplifier le phénomène.

4.3 ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

Un entretien régulier de ces ouvrages sera réalisé pour compenser les déséquilibres naturels. Il faut pallier les comblements et l'obstruction des ouvrages par un entretien fréquent afin d'éviter l'aggravation des impacts sur l'écoulement des eaux et la continuité écologique des milieux :

- Retrait d'embâcles, afin de permettre un écoulement normal des eaux et éviter toute obstruction lors de périodes de crues ;
- Curage de la conduite et de l'amont immédiat de la conduite, pour permettre l'évacuation des eaux lors des crues, à savoir qu'un curage n'est pas forcément nécessaire si l'envasement est minime, car la situation peut se régler d'elle-même par atteinte de l'auto-curage ;
- Gestion de la ripisylve à proximité directe du busage et ce pour éviter l'obturation partielle en cas de chute d'un arbre malade ou lors d'une tempête ;
- Surveillance des entrées et sorties de l'ouvrage pour éviter les ruptures de pente par affouillement.

5 ANALYSES DES INCIDENCES

5.1 INCIDENCE SUR LE BASSIN

Le projet ne modifiera pas le comportement général du bassin versant, compte tenu du dimensionnement de la buse permettant de ne pas modifier morphologiquement la rivière et permettant le passage de débits bien supérieurs au débit quinquennal du bras principal de la Trézence.

Le dimensionnement de la buse permettra également d'éviter tout phénomène d'effet barrage notable.

Compte tenu de ces données et du fait que le projet concerne un réseau secondaire amont du cours d'eau de la Trézence (impact d'autant plus réduit), le projet ne modifiera pas le comportement général du bassin versant.

5.2 INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

5.2.1 En phase travaux

La réalisation des travaux sera organisée pour éviter tout impact sur le milieu. Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de frai des espèces piscicoles potentiellement présentes dans le cours d'eau de la Trézence, et lors d'assec ou de période d'étiage.

En cas de présence d'eau, bien que peu probable, la zone sera isolée et les eaux seront détournées par pompage et rejet à l'aval le temps des travaux. Il sera évité tout départ de charge importante de MES à l'aval du cours d'eau pendant le chantier.

5.2.2 En phase d'exploitation

Le dimensionnement de l'ouvrage a pour objectif d'éviter tout impact sur les eaux superficielles :

- Préservation du lit mineur du cours d'eau ;
- Respect de la pente naturelle du cours d'eau ;
- Continuité hydraulique et capacité à accepter des débits de crue ;
- Aucune incidence sur la continuité écologique et sur les espèces aquatiques :
  - Faible longueur de buse (peu d'impact sur la luminosité dans l'ouvrage) ;
  - Enfouissement de l'ouvrage,
  - Entretien de l'ouvrage si nécessaire,

Compte tenu de ces données et du fait que le projet concerne un réseau secondaire amont du cours d'eau de la Trézence (impact d'autant plus réduit), le projet n'aura pas d'incidence sur les eaux superficielles et sur les espèces piscicoles.

5.3 COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE ET LE SAGE

La buse projetée par ELICIO est particulièrement concernée par les dispositions suivantes :

- Disposition D23 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique ;
- Disposition D29 : Définition des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux ;
- Disposition D30 : Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux.

Au regard de ce qui précède, le projet permet d'éviter toutes dégradations de l'état ou du potentiel écologique et n'entravera pas la circulation aquatique et sédimentaire. Également, il ne dégradera pas le milieu en n'impactant qu'une courte distance de rypisilve et n'est pas situé sur une zone naturelle et/ou humide.

Pour les travaux concernés par le projet, le SDAGE fixe les dispositions suivantes :

Le projet est réalisé de manière à respecter les enjeux du SDAGE et du SAGE.

5.4 COMPATIBILITÉ AVEC LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION

Le projet est concerné par une zone d'inondation potentielle par débordement de cours d'eau et par remontée de nappe en période de hautes eaux. L'environnement du site n'est toutefois pas considéré comme sensible (champs agricoles).

L'ouvrage final permettra de faire passer le débit nécessaire en cas de crue d'importance et permettra de ne pas amplifier le phénomène d'inondation.

5.5 INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

Le projet n'engendrera pas d'incidence sur les eaux souterraines en l'absence de prélèvement et de dégradation qualitative du milieu naturel.

5.6 INCIDENCE SUR LES ZONES NATURELLES PROTÉGÉES, LA FAUNE ET LA FLORE

Le projet n'est pas situé au droit d'une zone naturelle protégée. La zone naturelle la plus proche du projet est la ZNIEFF type I « Marais de la grande rivière » située à 8 km au sud-est.

Le projet n'engendrera pas d'incidence sur ces zones naturelles compte tenu de sa localisation et de son dimensionnement.

6 MESURES COMPENSATOIRES ET CORRECTIVES

Compte tenu de ces résultats, il n'est pas envisagé de prendre d'autres mesures compensatoires ou correctives que celles exposées dans le présent dossier, tant vis-à-vis des eaux souterraines que des eaux superficielles en phase chantier ou pendant l'exploitation.

7 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

La société ELICIO projette la mise en place d'un parc éolien sur les communes de Lozay et de Vergné (17). Le parc sera composé de 3 éoliennes implantées sur le bassin versant des réseaux secondaires de la Trézence. Pour les besoins de l'installation et de l'exploitation des éoliennes, des cheminements pour les engins de chantier et les véhicules d'exploitation doivent être mis en place. Ainsi, sur l'ensemble du parc, un cheminement devra traverser un fossé alimentant la Trézence au niveau de l'éolienne (E2). Pour permettre le passage des véhicules, il est donc prévu de buser le cours d'eau au niveau de la future jonction avec la voirie.

Ce busage sera donc permanent pour permettre aux véhicules d'entretien de circuler. Également, le passage pourra être exploité par les agriculteurs locaux.

L'ouvrage sera implanté en amont du cours d'eau, sur un des réseaux secondaires alimentant le bras principal de la rivière de la Trézence. De nombreux ouvrages anthropiques sont présents sur ces fossés où il est recensé 9 buses et un ouvrage à madrier dans le secteur. Le tronçon du cours d'eau concerné est composé d'un lit mineur de 2,7 m de largeur composé de vase. Le projet est en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), et est situé sur pente descendante d'environ 0,5% menant en aval hydraulique en direction du sud-est.

Le cours d'eau principal de la Trézence (aval du site), connaît des périodes d'étiages marquées. En s'appuyant sur les données à l'aval du projet, nous pouvons estimer que le fossé au droit du site d'étude connaîtrait un assec d'août à mi-octobre. Les travaux seront donc réalisés à cette période, ce qui permettra également d'être en dehors de la période de frai des espèces piscicoles recensées sur la Trézence.

À ce stade, le type d'ouvrage de franchissement ne peut pas être encore défini, des calculs de portance doivent être réalisés pour permettre aux engins exceptionnels de pouvoir circuler. Le dimensionnement de la buse est réfléchi dans tous les cas pour éviter tout impact sur le cours d'eau. Les ouvrages envisagés sont les suivants : buse demi-circulaire, buse circulaire, pont, buse elliptique ou buse arche (radier aplati).

Le dimensionnement de l'ouvrage a pour objectif d'éviter tout impact sur les eaux superficielles :

- Préservation du lit mineur du cours d'eau ;
- Respect de la pente naturelle du cours d'eau ;
- Aucune incidence sur la continuité écologique et sur les espèces aquatiques :
    - Faible longueur de buse de 5 m maximum (peu d'impact sur la luminosité dans l'ouvrage),
    - Enfouissement de l'ouvrage de 30 cm,
    - Entretien de l'ouvrage si nécessaire,

Le dimensionnement de la buse permet de ne pas modifier morphologiquement la rivière et permet le passage de débits de crue d'importance de la Trézence.

Le projet n'est pas situé dans une zone naturelle.

ANNEXE 1

Plans de masse : Abords et Installations – AE 04

(Source : ASTECA, 24/11/2025)

(1 page)

E1

E2

E3

PDL 1

PDL 2

PDL 3

VIRAGE 01

VIRAGE 02

VIRAGE 03

VIRAGE 04

VIRAGE 05

Ø117

LEGENDE :

- Rayon de 500 m autour des éoliennes
- Limites de Communes
- Limites de Sections
- Position et emprise Rotor de l'éolienne (Ø 117 m)
- Postes de Livraison
- Plateforme / Aire de grutage
- Plateforme de stockage pales
- Chemin d'accès à créer
- Zone(s) de giration provisoire(s) Aménagement(s) provisoire(s)
- LIAISONS HTA - PDL
- Zone de maintenance
- Végétation
- Bâtimens durs (ex : habitations, commerces, etc ...)
- Bâtiments légers (ex : hangars, garages, etc ...)

Plan établi en RGF93 - CC46

N O E S

0 50 100 250 500m

PROJET ÉOLIEN LA TRÉZENCE

Communes de LOZAY, VERGNÉ (17330)

Maître d'Ouvrage

ELICIO FRANCE SAS
174 Quai de Jemmapes
75010 PARIS
www.elicio-france.fr

Ce document est la propriété de la société ASTECA SAS et ne peut être reproduit sans son autorisation préalable.

élicio

Abords et Installations

AE

Eoliennes E1/E2/E3 - PDL 1/PDL 2/PDL 3

04

Echelle : 1/2 500° Première diffusion : 24/11/2025

Indice	Commentaires	Date	Signature	Vérifié

BUREAU D'ETUDES

ASTECA SAS
Zone Ecoparc Océanis « Bâtiment 1A
35 Rue Haroun TAZIEFF
54320 MAXEVILLE
Tél : 03 83 54 04 69

Asteca

Dossier N° : 2025 12

2025 12 - ELICIO LA TREZENCE-2025 11 24.dwg

ANNEXE 2

Inventaire des ouvrages hydrauliques sur le cours principal de la Trézence et de la Soie

(Source : Université de Poitiers – B. AMSLER, 2013)

(11 pages)

Inventaire des ouvrages hydrauliques sur le cours principal de la Trézence et de la Soie - 2013



Photo : B. AMSLER

Atlas cartographique

Sources des données d'inventaire :
Stage Licence UQEaux (Université de Poitiers) – B. AMSLER
Réalisation :
SYMBO - 2013

LISTE DES CARTOGRAPHIES

Cartographie générale	.....	**0**
FOND BDORTHO® DE L'IGN		
Loulay	.....	**1**
Vergné	.....	**2**
Lozay	.....	**3**
Migré	.....	**4**
Bernay Saint Martin	.....	**5**
Courant	.....	**6**
Puyrolland	.....	**7**
Landes	.....	**8**
Chantemerle sur la Soie	.....	**9**
Saint Loup	.....	**10**
Tonnay-Boutonne	.....	**11**
FOND SCAN25® DE L'IGN		
Loulay	.....	**12**
Vergné	.....	**13**
Lozay	.....	**14**
Migré	.....	**15**
Bernay Saint Martin	.....	**16**
Courant	.....	**17**
Puyrolland	.....	**18**
Landes	.....	**19**
Chantemerle sur la Soie	.....	**20**
Saint Loup	.....	**21**
Tonnay-Boutonne	.....	**22**
ANNEXES		
Fiches ouvrages	.....	**23**

CARTOGRAPHIE GENERALE

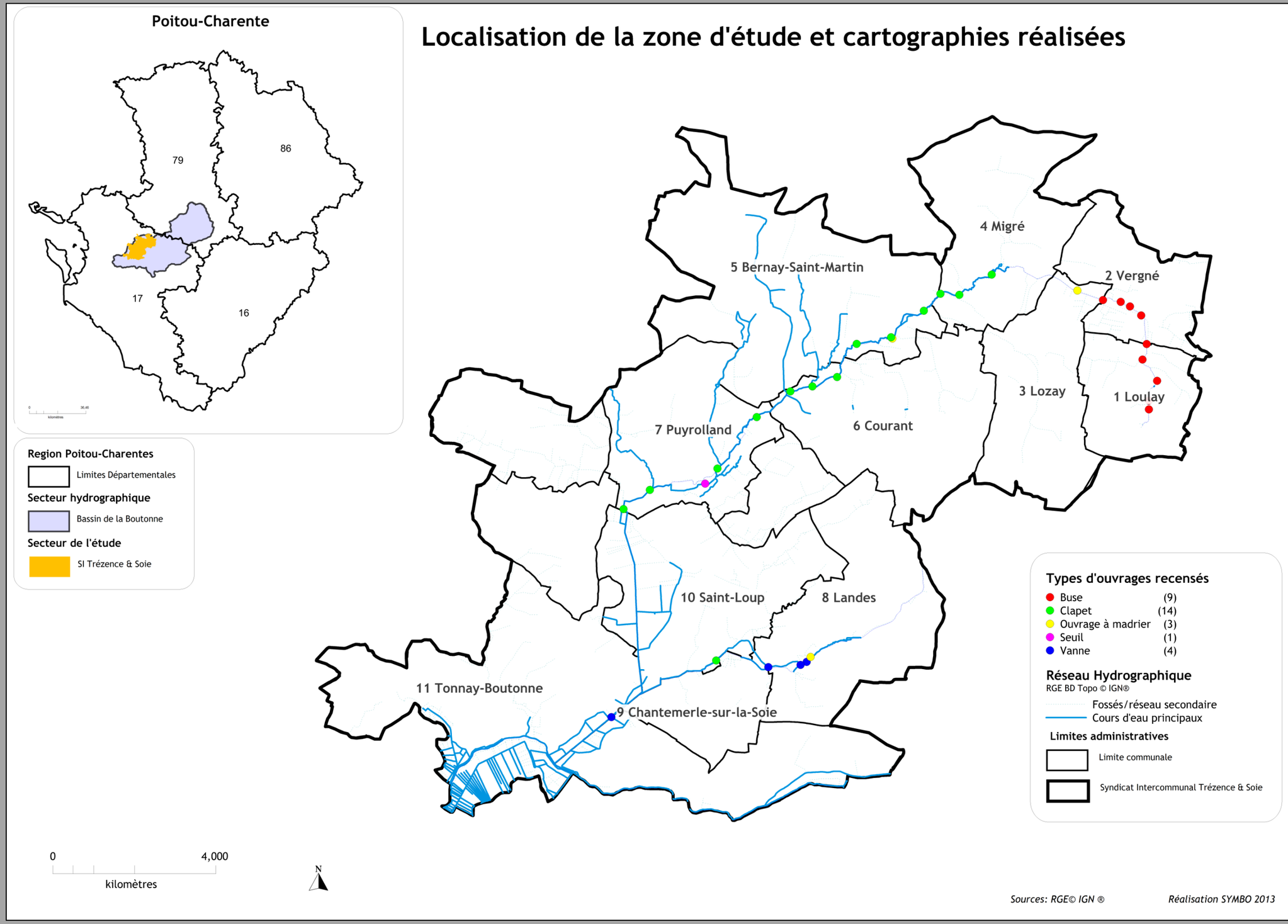

LOULAY

Ouvrages hydrauliques sur la commune de Loulay

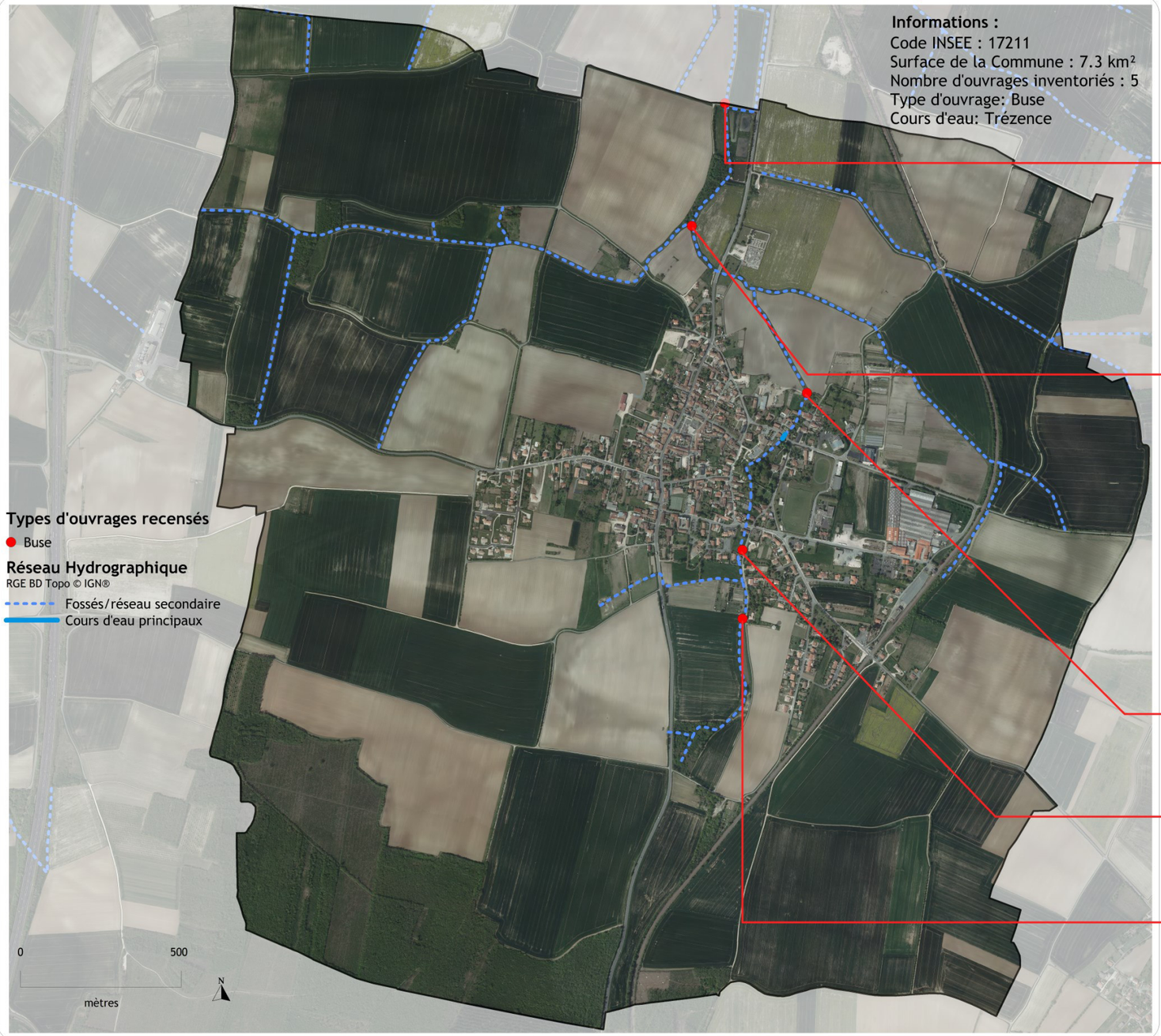

Ouvrage n°5 : buse
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 5 m
Diamètre : 0,8 m



Ouvrage n°4 : buse
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 6 m
Diamètre : 0,8 m



Ouvrage n°3 : buse
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 5 m
Diamètre : 0,8 m

Ouvrage n°2: buse
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 2 m
Diamètre : 0,8 m

Ourvrage n°1 : double buse
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 25 m
Diamètre : 0,8 m

Réalisation: SYMBO 2013
Sources: RGE (Orthophotoplan, BD topo) . IGN©®
Inventaire des ouvrages : SYMBO 2013 -Photgraphie: Amsler.B

VERGNE

Ouvrages hydrauliques sur la commune de Vergné

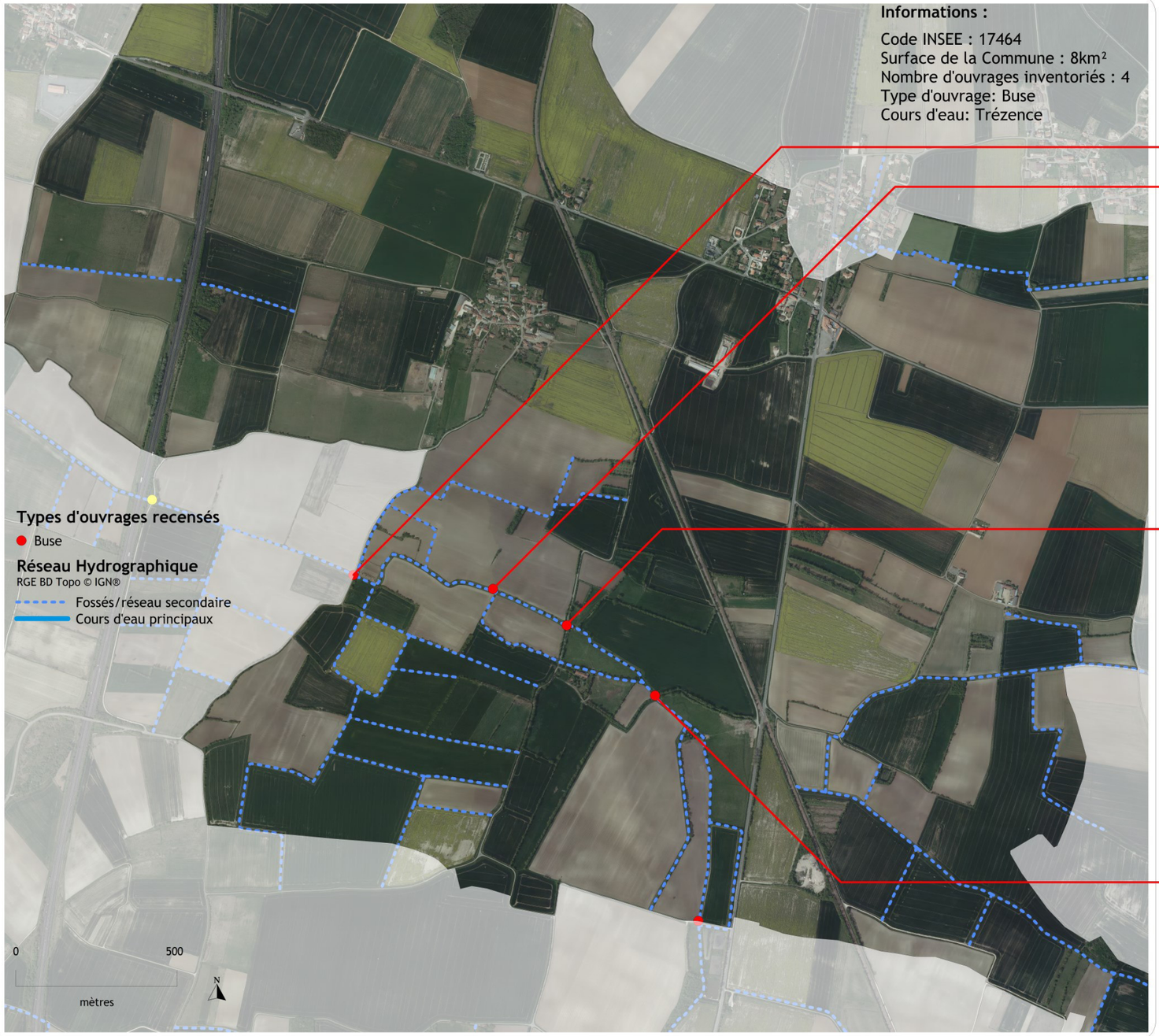

Ouvrage n°9 : buse
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 5 m
Diamètre : 0,8 m

Ouvrage n°8 : buse
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 4 m
Diamètre : 0,8 m



Ourvrage n°7 : buse
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 4 m
Diamètre : 0,8 m



Ourvrage n°6 : double buse
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 4 m
Diamètre : 0,8 m

Réalisation: SYMBO 2013
Sources: RGE (Orthophotoplan, BD topo) . IGN©®
Inventaire des ouvrages : SYMBO 2013 -Photgraphie: Amsler.B

LOZAY

Ouvrages hydrauliques sur la commune de Lozay



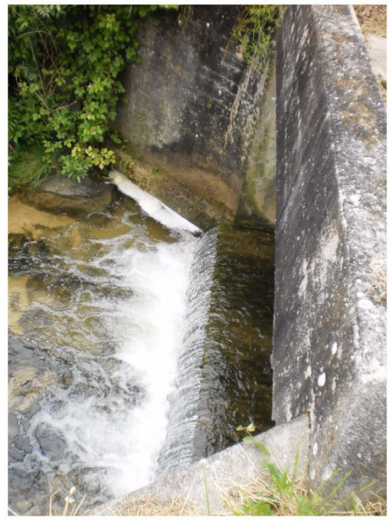

Ouvrage n° 10 : Ouvrage à madrier

Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 0,50 m
Largeur : 3 m
Hauteur : 1,2 m
Etat : Abandon

Réalisation: SYMBO 2013
Sources: RGE (Orthophotoplan, BD topo) . IGN©®
Inventaire des ouvrages : SYMBO 2013 -Photgraphie: Amsler.B

Ouvrages hydrauliques sur la commune de Migré

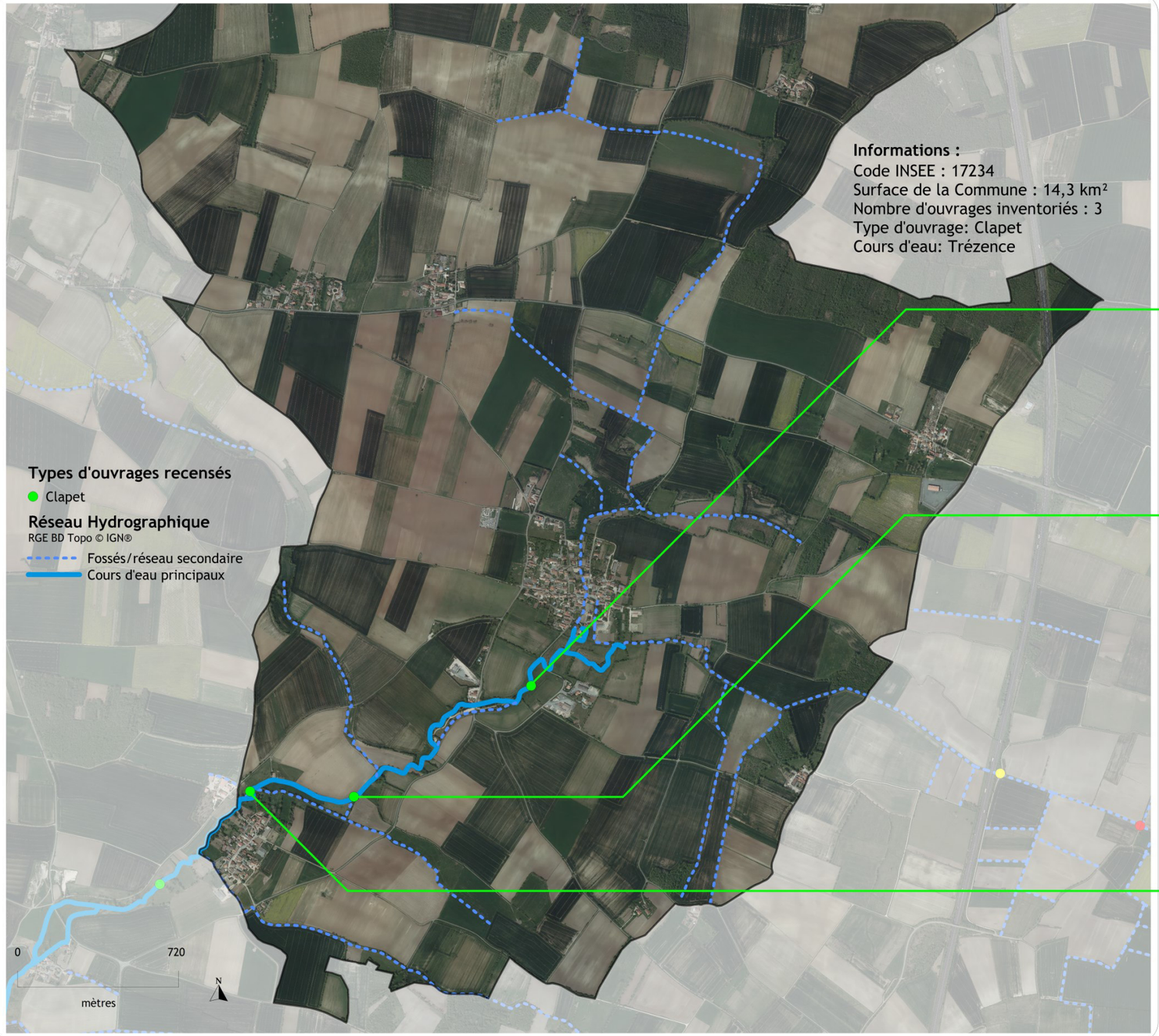



Ourvrage n°11 : clapet
Caractéritiquesde l'ouvrage :
Longueur : 6 m
Largeur: 3 m
Hauteur : 2,5 m
Gestion: publique



Ourvrage n°12 : clapet
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 5 m
Largeur : 3 m
Hauteur : 2,9 m
Gestion : publique



Ourvrage n°13 : clapet
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 5 m
Largeur : 3,5 m
Hauteur : 3 m
Gestion: privée

Réalisation: SYMBO 2013
Sources: RGE (Orthophotoplan, BD topo) . IGN©®
Inventaire des ouvrages : SYMBO 2013 -Photgraphie: Amsler.B

BERNAY SAINT MARTIN

Ouvrages hydrauliques sur la commune de Bernay-Saint-Martin

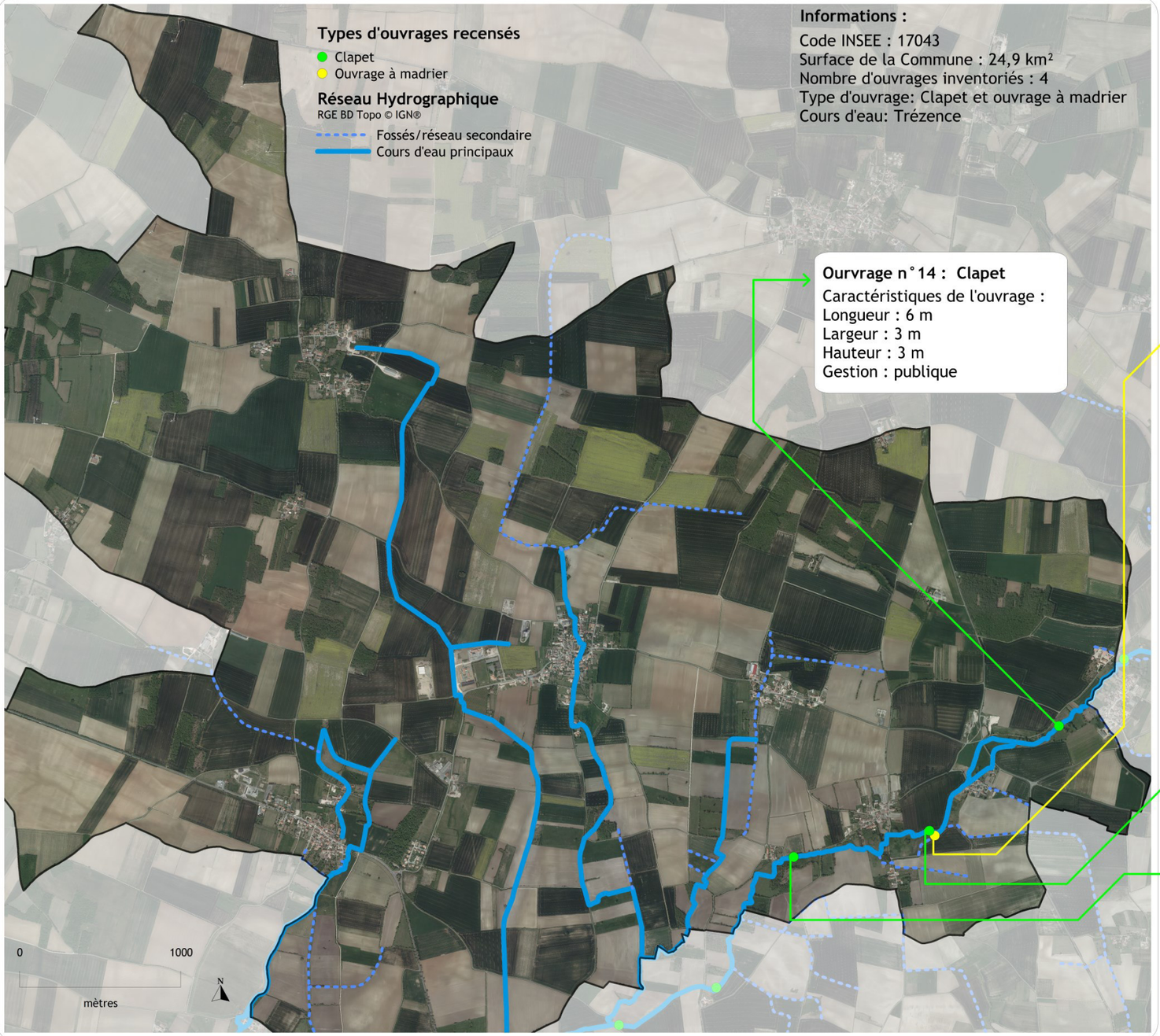

Ourvrage n°14 : Clapet
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 6 m
Largeur : 3 m
Hauteur : 3 m
Gestion : publique



Ourvrage n°15 : Ouvrage à madrier
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 0,7 m
Largeur : 3 m
Hauteur : 1 m
Gestion : publique



Ourvrage n°16 : Clapet
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 1,2 m
Largeur : 6 m
Hauteur : 2,2 m
Gestion : publique



Ourvrage n°17 : Clapet
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 5 m
Largeur : 6 m
Hauteur : 2,2 m
Gestion : publique

Réalisation: SYMBO 2013
Sources: RGE (Orthophotoplan, BD topo) . IGN©®
Inventaire des ouvrages: SYMBO 2013 - Photographie: Amsler.B

COURANT

Ouvrages hydrauliques sur la commune de Courant

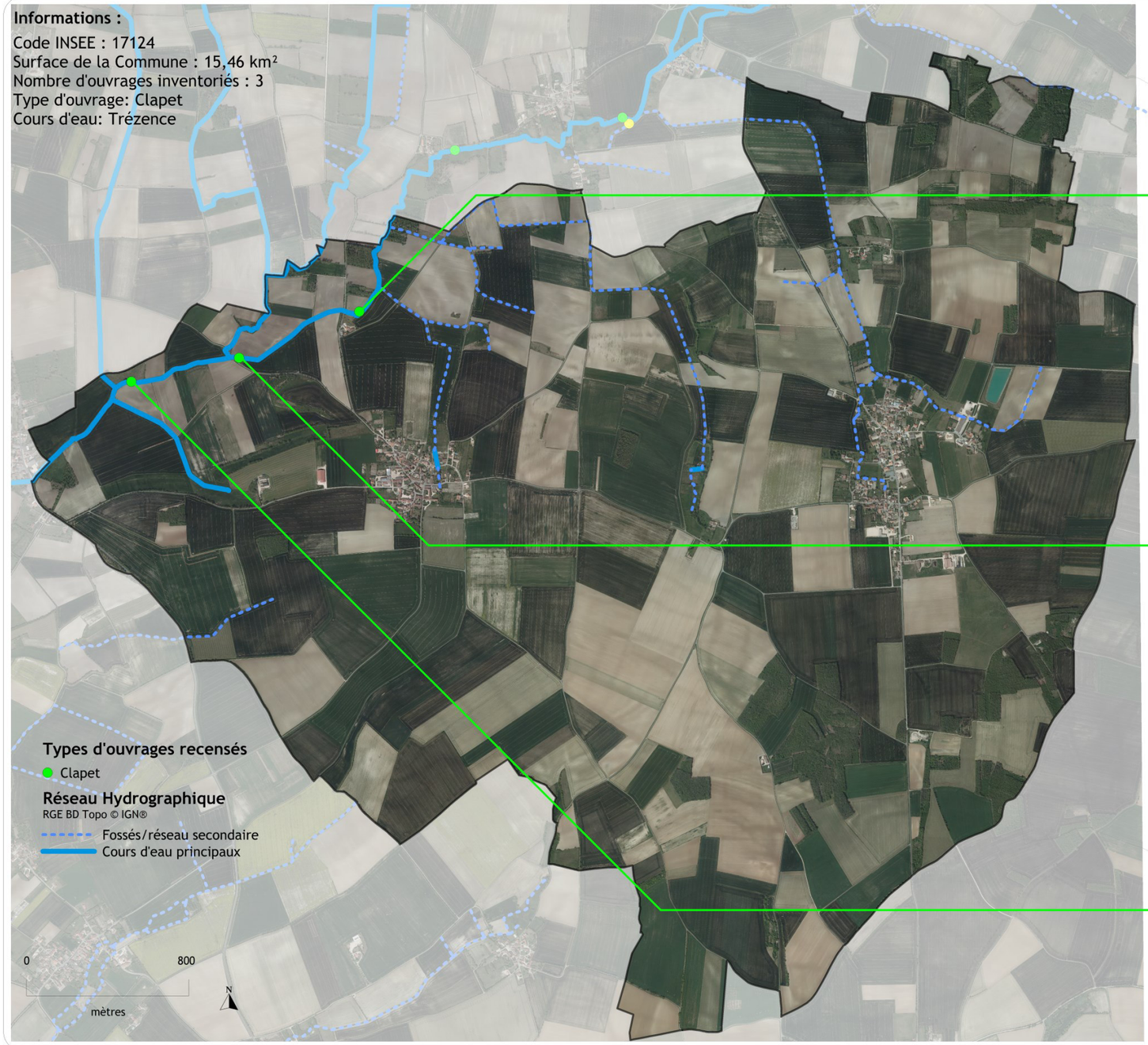



Ourvrage n°18: Clapet

Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 1,3 m
Largeur : 6 m
Hauteur : 2,5 m
Gestion : publique



Ourvrage n°19: Clapet

Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 6 m
Largeur : 5 m
Hauteur : 3 m
Gestion : publique



Ourvrage n°20: Clapet

Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 6 m
Largeur : 7 m
Hauteur : 2,5 m
Gestion : publique

Réalisation: SYMBO 2013
Sources: RGE (Orthophotoplan, BD topo) . IGN©®
Inventaire des ouvrages: SYMBO 2013 - Photographie: Amsler.B

PUYROLLAND

Ouvrages hydrauliques sur la commune de Puyrolland



Ourvrage n°21: Clapet
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 6 m
Largeur : 6 m
Hauteur : 2,6 m
Gestion : publique

Ourvrage n°22: Clapet
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 4 m
Largeur : 10 m
Hauteur : 2,5 m
Gestion : privée



Ourvrage n°23: Seuil
Caractéristiques de l'ouvrage :
Largeur : 10 m
Gestion : sans gestion



Ourvrage n°24: Clapet
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 4 m
Largeur : 11 m
Hauteur : 3 m
Gestion : publique



Ourvrage n°25: Clapet
Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 3 m
Largeur : 12 m
Hauteur : 2,9 m
Gestion : à l'abandon

Réalisation: SYMBO 2013
Sources: RGE (Orthophotoplan, BD topo) . IGN©®
Inventaire des ouvrages: SYMBO 2013 - Photographie: Amsler.B

LANDES

Ouvrages hydrauliques sur la commune de Landes

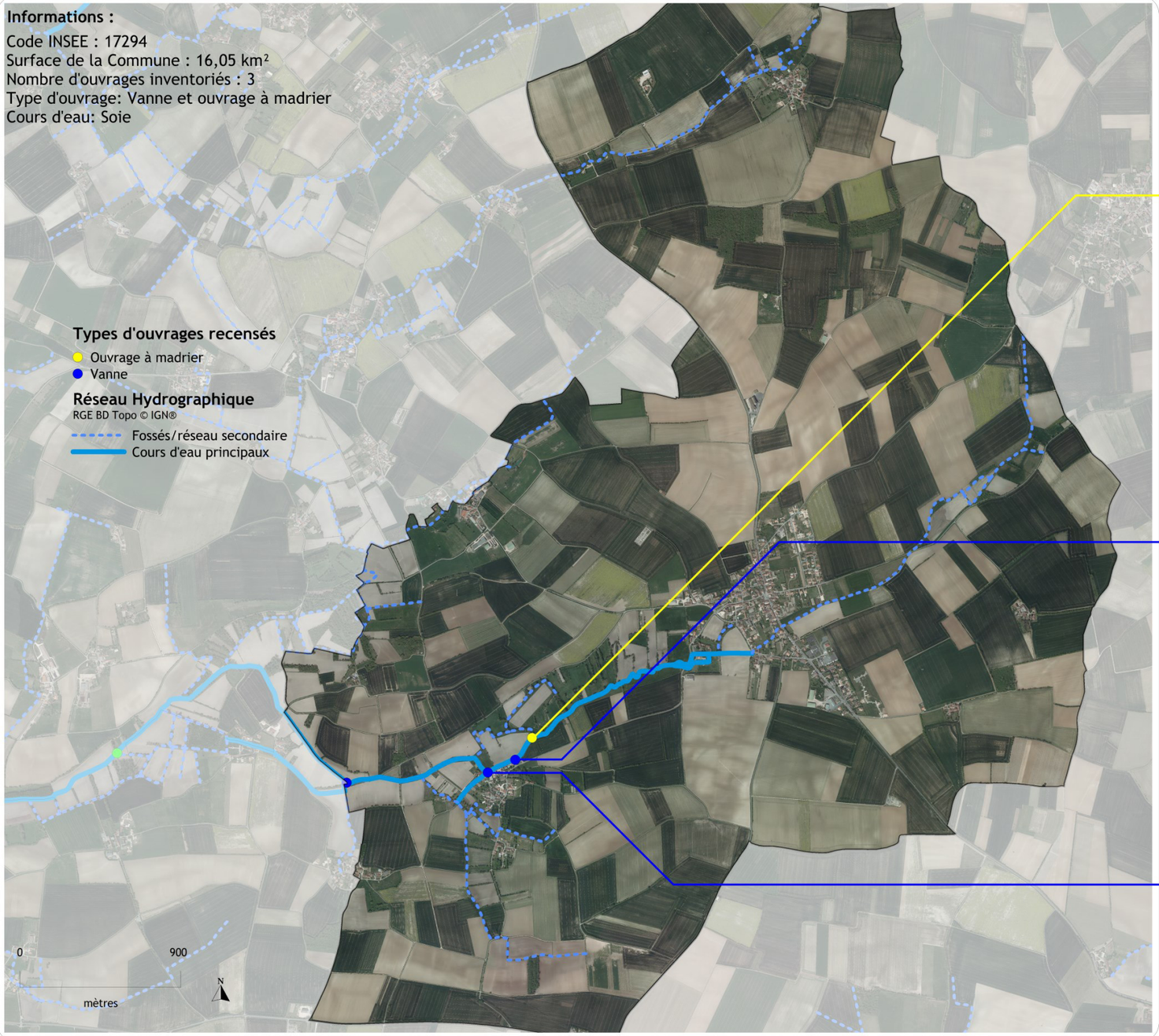



Ourvrage n°26: Ouvrage à madrier

Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 3 m
Largeur : 4,5 m
Hauteur : 1,9 m
Gestion : publique



Ourvrage n°24: Vanne

Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 1,5 m
Largeur : 3 m
Hauteur : 1,1 m
Gestion : publique



Ourvrage n°28: Vanne

Caractéristiques de l'ouvrage :
Longueur : 3 m
Largeur : 3 m
Hauteur : 1 m
Gestion :privée

Réalisation: SYMBO 2013
Sources: RGE (Orthophotoplan, BD topo) . IGN©®
Inventaire des ouvrages: SYMBO 2013 - Photographie: Amsler.B

TRAÇABILITÉ DU RAPPORT

Client	**ELICIO** 174 Quai DE JEMMAPES 75010 PARIS	
Titre	**ELICIO** Projet de busage de la Trézence dans le cadre d'un projet éolien à Lozay (17) Dossier loi sur l'eau	
Numéro	HY17251884	
Référence et date de la commande	29 novembre 2025	
Date d'envoi	Décembre 2025 – *v0 : Version initiale* Janvier 2026 : *v1 : Mise à jour suite aux remarques d'Elicio*	
Auteurs	A . CHOMEL	
Contrôle qualité	M. GALIA	
Statut	Rapport	
Nombre de pages	51	
Nombre de figures	21	
Nombre de tableaux	7	
Nombre d'annexes	2	
Diffusion	ELICIO	1 version informatique
	HYGÉO	1 version informatique

HYGÉO

ÉTUDE CONSEIL EAU ET ENVIRONNEMENT






www.hygeo.fr • accueil@hygeo.fr • 05 49 30 05 88 • 43 bis, rue des Davitaires • 86550 Mignaloux-Beauvoir

Code APE 7112B / SIRET : 441 783 016 00021